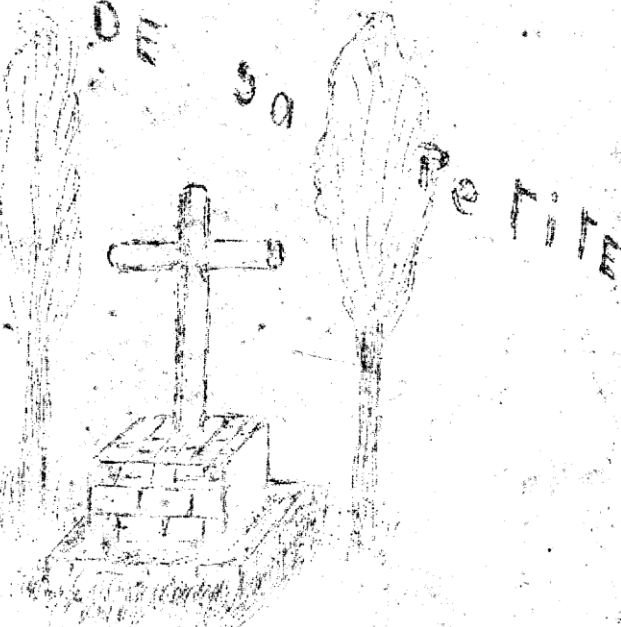
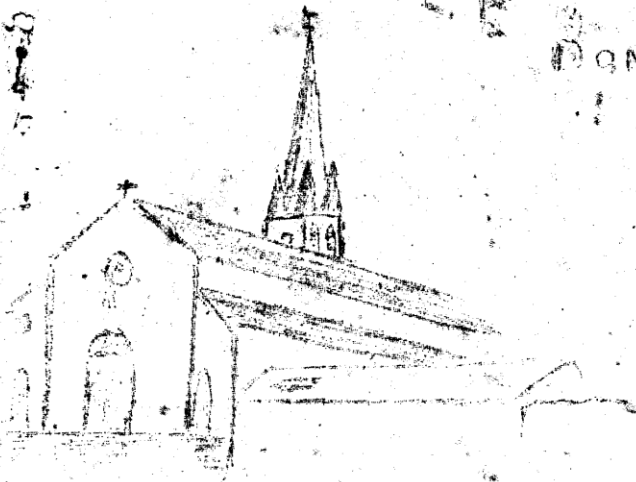


ANDRÉ

DANS LE MIROIR



HISTOIRE

On est toujours intéressé par l'histoire de son pays, même, on peut être, surtout, quand elle se teint d'un peu de légende.

Hélas! faute de documents, il n'est pas toujours facile, au commun des mortels de pouvoir de s'informer comme on le souhaiterait sur sa localité. Pour construire une histoire aussi complète que possible, il faudrait faire des recherches dans les archives de la préfecture, consulter la Grande Histoire, essayer de nous en ressusciter; c'est un travail d'érudition long, difficile, spécialisé.

Ce fascicule, sans prétention, est pour une large part, la transcription d'un petit livre manuscrit qui se préoccupe surtout de la vie paroissiale d'Andezé. Reflet d'une vérité incomplète la contenu du manuscrit n'est certainement pas à l'abri de quelques inexactitudes de détail.

Peu importe les imperfections du récit: il n'en reste pas moins, pour nous, l'évocation authentique de la vie d'Andezé de sa tradition de sa foi.

Après la lecture que chacun pourra en faire loin de le décevoir lui, apportera un enrichissement et en même temps il acquerra une meilleure connaissance de son petit pays, il lui témoignera un plus grand attachement, et un desir de rester digne des maîtres dans le monde nouveau qu'il faut maintenant construire.

La dactylographie est l'œuvre d'une jeune apprentie qui a bien voulu sacrifier un certain nombre d'heures de ses vacances pour frapper les stencils. Elle mérite nos remerciements et la présentation imagée de la page d'entête est due au talent d'un de nos jeunes amateurs en dessin. D'emblée il nous situe dans la pleine perspective de notre sujet. Merci et félicitation.

Temoin permanent, fidèle et solide du passé et du présent, tel est notre clocher, que de secrets il pourrait nous livrer si sa parole avait un autre but que de chanter nos joies et nos peines. Image de l'église universelle ~~de~~ toujours debout et toujours jeune au milieu des tempêtes du monde, il affronte orages, vents et intempéries.

Face à lui vers le nord-Est la ruine splendide du château des barons c'est l'image d'un monde qui change la puissance et la unité s'écrivent sans cesse.

On loin dans la campagne des Mées comme une réplique à notre clocher la Croix du Somp Jour. Elle est le symbole de la foi admissible et simple de nos ancêtres.

ANDREZE

On est toujours intéressé par l'Histoire de son pays, même, et peut-être surtout, quand elle est teintée d'un peu de légende.

Hélas ! Faute de documents, il n'est pas toujours facile, au commun des mortels de pouvoir de s'informer comme on le souhaiterait sur sa localité. Pour construire une histoire aussi complète que possible, il faudrait faire des recherches dans les archives de la préfecture, consulter la grande Histoire, essayer de nous y resituer ; c'est un travail d'érudition long, difficile, spécialisé.

Ce fascicule, sans prétention, est pour la bonne part la transcription d'un petit livret manuscrit qui se préoccupe surtout de la vie paroissiale d'Andrezé. Reflète d'une vérité incomplète, le contenu du manuscrit n'est certainement pas à l'abri de quelques inexactitudes de détail.

Peu importe les imperfections du récit : il n'en reste pas moins, pour nous, l'évocation authentique de la vie d'Andrezé, de sa tradition, de sa foi.

Aussi, la lecture que chacun pourra en faire, loin de le décevoir, lui apportera un enrichissement et en même temps il acquérera une meilleure connaissance de son petit pays, il lui témoignera un plus grand attachement, et un désir de rester digne des ancêtres dans le monde nouveau qu'il faut maintenant construire.

La dactylographie est l'œuvre d'une jeune apprentie qui a bien voulu sacrifier un certain nombre d'heures de ses vacances pour frapper les stencyls. Elle mérite nos remerciements. La présentation imagée de la page d'entête est due au talent d'un de nos jeunes talents en dessins. D'emblée, il nous situe dans la pleine perspective de notre sujet. Merci et félicitations.

Témoin permanent, fidèle et solide du passé et du présent, tel est notre clocher, que de secrets il pourrait nous livrer si sa parole avait un autre but que de chanter nos joies et nos peines. Image de l'église universelle, toujours debout et toujours jeunes au milieu des tempêtes du monde, il affronte orages, vents et intempéries. Face à lui vers le nord-Est la ruine splendide du château des haies c'est l'image d'un monde qui change la puissance et la vanité qui s'écroulent sans cesse.

Au loin dans la campagne des Noues comme une réplique à notre clocher la croix du Loup-Garou. Elle est le symbole de la foi admirable et simple de nos ancêtres.

LE BOURG

Dans les Cartulaires de l'abbaye des bénédictins de St Serge d'Angers, Andrezé est nommé : Andréziacus; en 1150 Adreicus; en 1210 Andrezéium, dont on a fait, en retranchant la terminaison ium, Andrezé. Ce qui signifie peut-être bord, limite des Andes ou d'Anjou. En effet Andrezé était encore, avant la Révolution, une des paroisses formant la limite du diocèse d'Angers, dans le pays des Mauges. A la planche de Bellefontaine commençait le diocèse de La Rochelle, et précédemment celui de la Maillezaïs.

Le Bourg, situé à droite de la route départementale de Cholet à Beaupréau, à laquelle il est relié par un chemin vicinal, occupe à peu près le centre de la commune et se développe à 102 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur une éminence que contourne à l'ouest, la petite rivière du Beuvron. Il est à 5 kilomètres de Beaupréau, 14 de Cholet et 52 d'Angers.

Bureau de Poste et Perception de Beaupréau. Marché le jeudi. Assemblée le 1^{er} dimanche de septembre, fête de la confrérie des agonisants. Mairie pauvrement installée dans l'ancienne maison de la dime.

Ecole des garçons, bâtie en 1858, et dirigée par les frères de St Gabriel ; classe des filles, construite en 1864, et tenue par les sœurs de la Pommeraye. Dès 1684, il y avait au bourg d'Andrezé une "Maîtresse d'école pour filles et garçons, Françoise Fouchard, qui signait bien et que les actes qualifient du titre de "Dame".

C'est aussi vers cette époque que l'industrie du tissage prend naissance à Andrezé ; mais elle ne se développe que dans le 18^{ème} siècle où se multiplient les tisserands, les fileuses, les cardeurs de laine et les fabricants qui commandent et revendent les produits. Plusieurs familles d'Andrezé étaient arrivées à l'aisance, dans le cours du dernier siècle, au moyen de cette industrie du tissage. Les titres mentionnent notamment les familles : Pelerin, Gaultier, Masson, Hervé, Ciret et surtout la famille Herbert, dont l'un des membres signait déjà en 496 : Herbert des Rallières, du nom d'une propriété qu'il avait acquise. Un teinturier est particulièrement cité en 1759. Aux ouvrages en coton et en toile s'est substituée en ces derniers temps la fabrication des mouchoirs blancs sans aucun liseré de couleur.

La superficie de la commune d'Andrezé est actuellement d'environ 2120 hectares. Un peu plus de 4 hectares sont en vigne ; et environ 80 hectares en bois, dont la principale partie se trouve aux Landes-Fleuries ; 300 hectares en prés, excellents pour la plupart, surtout le long des cours d'eau ; et le reste du territoire, c'est à dire plus des 3/4 de la superficie, est en terre de labour.

Au 15^{ème} siècle, la Lande-Fleurie approvisionnait le pays de bois de construction. En 1486, il y avait encore un garde forestier des Hayes-Gasselin ; aujourd'hui deux fermes occupent l'emplacement de l'ancien bois des Hayes, et une celui du Bois-Prieur. De nombreuses châtaigneraies qui étaient exploitées pour le cercle au 17^{ème} siècle ont aussi disparues.

Onze cours d'eau, dont plusieurs alimentaient autrefois des étangs, naissent sur la commune et se jettent dans le Beuvron, petite rivière qui prend sa source sur le territoire de la commune du May, traverse le territoire d'Andrezé du Sud-Est au Nord-ouest, sur un parcours de 6800 mètres, et se jette dans l'Evre un peu au-dessus de Beaupréau. Le Beuvron sert de moteur au moulin de Prieur et au moulin de Gasselin. Le ruisseau d'Arondeau qui prend sa source sur le territoire de la commune de St Macaire et forme limite avec la Chapelle du Genêt, arrose aussi l'extrémité Sud-Est et Ouest du territoire d'Andrezé sur un parcours de 6 kilomètres. Il se jette dans le Beuvron au pont des Ruaults. Deux chemins vicinaux bien entretenus sont terminés et d'autres sont en voie d'exécution pour relier Andrezé à tous les chefs-lieux des communes limitrophes.

PRIEURE d'ANDREZE : son origine.

L'Eglise paroissiale d'Andrezé existait dès 1060 ; mais sous le pontificat d'Alexandre II, la 3^{ème} année du règne de Philippe 1^{er}, roi de France, en 1062, Giroire, Seigneur de Beaupréau, ayant cédé à Messire Dabertus, abbé de St Serge d'Angers, tous ses droits sur cette église le Seigneur abbé fonda un prieuré dans le lieu même où s'élève la cure actuelle ; et le dit Seigneur de Beaupréau permit aux moines de construire autour de l'église un bourg aussi grand qu'ils le voudraient pour y attirer les habitants des environs. Telle fut, sinon absolument l'origine du bourg, du moins celle du Prieuré simple et régulier de St Pierre d'Andrezé, à la nomination de l'Abbé de St Serge et St Bach d'Angers, Pleno Jure.

Plus tard l'abbaye de St Serge établit une cure à Andrezé. La charte par laquelle le Seigneur de Beaupréau donnait l'église d'Andrezé à ladite abbaye n'a pu être retrouvée ; mais une bulle du Pape Eugène III en confirme, dès le milieu du 12^{ème} siècle, la propriété aux Bénédictins. Les titres de la cure d'Andrezé ne datent que de 1620, et encore existe-t-il deux lacunes regrettables dans ces titres, qui font actuellement partie des archives de la MAIRIE.

Le Prieur d'Andrezé était curé primitif de la paroisse, et ne concédait au curé du lieu que le titre de Vicair perpétuel. Il avait droit de célébrer dans l'église de ladite paroisse, les jours de Pâques, de le Pentecôte, de St

Pierre et de St Paul, de la Toussaint et de Noël. Il avait aussi droit d'avoir une porte pour entrer du prieuré. a l'église, et il percevait la moitié des oblations . Quant au civil, le Prieur d'Andrezé avait sa cour, et droit de moyenne et basse Justice ; le droit d'épave et celui de faire prendre

Tous les malfaiteurs, excepté dans la maison des hospitaliers, ou, comme il est dit dans un ancien titre de la commanderie de Villedieu : "LeLogis de l'hospital situé au devant de la grande porte de l'église. (cette maison appartenait an 1639 à Mathurin Herbert, curé d'Andrezé, et relevait de la commanderie de Villedieu à 5 Sols de cens. Elle devait aussi une rente de 13 sols 6 deniers à la fabrique d'Andrezé.) Il pouvait les retenir en prison pendant 24 heures, à charge de les remettre ensuite aux hommes de Justice du Seigneur de Beaupréau.

Les Prieurs connus d'Andrezé sont :

en 1534 frère René d'Anthenaise, religieux de St Serge;

en 1574 Jacques de la ROË , prieur de St Serge et de St Pierre d'Andrezé;

en 1601 Noble homme Guillaume Avril. Du temps de ce prieur le prieuré d'Andrezé était affermé.

en 1643 René Avril

e~ 1653 Jacques Avril, qui en 1660 donna une somme considérable pour la fondation du Grand Séminaire d'Angers.

en 1666 François Périchon, premier titulaire;

en 1717 Dom André Le Maître, religieux du couvent de St Malo;

en 1740 Dom Louis Nicolas Doulcet, qui h8bitait alors à Compiègne l'abbaye de

St Corneille et l'année suivante celle des St Faron de Meaux;

en 1770 Dom Zacharie Merle, prieur titulaire.

Avant la Révolution, le Prieuré d'Andrezé était encore habité par cinq Religieux. Tous les ans, le jour du dimanche gras, ils devaient donner un boisseau de farine aux Jeunes gens du bourg, qui s'amusaient ensuite gaiement toute la soirée de ce dimanche à faire et à tourner des crêpes dans un pré du prieuré où se trouvait une espèce de caverne.

La paroisse d'Andrezé faisait partie du Duché de Beaupréau et dépendait de l'évêché d'Angers, du Doyenné de Jallais, des Aides, Election et Sénéchaussée d'Angers et du grenier à sel de Cholet. En 1788, du District de Beaupréau, de celui de Cholet en 1790 et du canton du May en l'an IV de la République.

Aujourd'hui, elle fait partie du canton de Beaupréau, arrondissement de Cholet, département de Maine-et-Loire, de l'évêché d'Angers, province ecclésiastique de Tours.

CURES CONNUS QUI ONT DESSERVI LA PAROISSE D'ANDREZE, depuis 1470 jusqu'au 25 Mars 1792.**GUILLAUME DE HAREN.**

En 1470, Messire GUILLAUME- DE HAREN, étudiait à l'Université d'Angers, était curé d'Andrezé.

JEAN DE CHAMPGILLON.

En 1479, Messire JEAN DE CHAMPGILLON succède à GUILLAUME DE HAREN.

MAURICE TURQUET.

En 1494, Maurice TURQUET ou Turquais succède à Jean de Champgillon. Un acte du 15 juillet 1504, donne droit au curé d'ANDREZE à un septier de blé seigle de rente sur la ferme de la Réauté, en la commune de la Salle-Aubry au fief de Saint-Pierre Montlimart.

GUILLAUME SEBILLEAU.

En 1512, Guillaume SEBILLEAU succède à Maurice Turquet.

ANDRE LEVESQUE.

En 1554, ANDRE LEVESQUE succède à Guillaume Sebilleau, ce qui n'est pas tout à fait certain.

MATHURIN HERBERT.

En 1620, MATHURIN HERBERT était curé d'Andrezé, mais on ignore s'il fut le successeur immédiat d'André Levesque. Sous lui l'Archidiacre d'outre-Loire visita trois fois la paroisse.

- le 8 septembre 1627
- le 15 septembre 1636
- le 12 septembre 1641

En 1639, une épidémie meurtrière sévit à Andrezé, mais moins cruellement qu'à Beaupréau et à la Chapelle du Genêt, car il n'y eut que 56 victimes à Andrezé tandis que les autres paroisses : Beaupréau et la Chapelle du Genêt furent en partie dépeuplée par cette épidémie.

Au reste, il ne paraît presque pas que les maladies aient été très meurtrières à Andrezé. En 1749, il y eut 50 décès dans la paroisse, et 48 pendant l'épidémie générale de 1779. Enfin, dans l'épidémie variolique de 1870 et 71, il y a eu 71 décès du 19 septembre 1870 au 18 du même mois en 1871, soit 50 victimes de l'épidémie, la moyenne des décès étant depuis quelques années de 20 à 25 par an.

JACQUES PIONNEAU

En 1651, ou peut-être même avant cette époque, JACQUES PIONNEAU succède à Mathurin Herbert. Il était fils de François Pionneau, sergent royal, et venait de St Philbert en Mauges, dont il était curé dès 1639. Sa mère, Perrine Dupouët, habitait Andrezé, où il vint, au plus tard ; le 18 février 1651. JACQUES PIONNEAU mourut à Andrezé et fut inhumé dans son église paroissiale. Sous la dalle de sa tombe, qui était dans la chapelle de St Sébastien, on trouva une statue de St Jacques en 1819, mais on ignore ce qu'est devenue cette statue.

GUILLAUME GAUDIN

En 1656, messire GUILLAUME GAUDIN, docteur es-Droit et aumônier du roi, succède à JACQUES PIONNEAU. L'année suivante il mourût à la Jubaudière, Messire Mathurin Gérardin, Prêtre, vicaire de la paroisse, il était natif d'Andrezé. Bon corps ainsi qu'il en avait témoigné le désir pendant sa maladie, fut transporté dans sa paroisse natale, conduit par Messire Luc Longuet, curé de la Jubaudière, accompagné du curé de Jallais, doyen des Mauges, et de quelques autres prêtres.

Avec la permission du curé de la paroisse, Messire Longuet fit la sépulture de son vicaire, qui fut inhumé dans l'église d'Andrezé ; le 24 février 1651.

JEROME DE LA BUTTE SARRA

En 1670, Messire JEROME DE LA BUTTE SARRA, succède à Guillaume GAUDIN. Issu d'une famille riche d'Angers, aussi distinguée par sa vertu que par sa noblesse, Jérôme reçut la tonsure fort jeune, mais peu de temps après il quitta l'habit ecclésiastique, et sa vie dans le monde devint très irrégulière. Il avait une pieuse sœur qui pleurait jour et nuit sur les désordres de son frère, demandant à Dieu sa conversion avec la plus grande ferveur. Et, chose remarquable malgré sa vie déréglée, de la Butte Sara n'oublia jamais la dévotion à la Sainte Vierge ni le respect pour la chasteté ; jamais on ne le vit faire une action contraire à cette vertu, ni entredit dire une parole qui la blessât. Cependant il était lié avec un homme connu alors dans tout l'Anjou pour ses désordres.

Un jour, qu'ils avaient pris part l'un et l'autre à une querelle violente, son ami reçut un coup d'épée et tomba à ses pieds sans proférer un seul mot. Il était mort ! Ce fut le moment de la grâce pour Jérôme. Vivement frappé de cet accident il résolut aussitôt de rentrer dans le sentier de la vertu et de reprendre le saint habit qu'il avait quitté, ce qu'il fit en effet en 1665. On eut bientôt lieu d'admirer les Merveilles de la grâce dans ce pêcheur devenu pénitent.

Retiré dans une petite maison de l'Esvière, il y passe trois années dans l'exercice de la pénitence et de l'oraison. Chaque Dimanche et tous les Jours de fête, il se résidait au séminaire, établi alors au faubourg St Jacques afin d'assister à l'office divin et recevoir les sacrements.

Admis au séminaire : pendant les trois mois qui précédèrent son ordination de Sous-Diacre, comme c'était l'usage à cette époque, la Providence lui fournit l'occasion de faire une sorte de réparation publique de ses scandales. En 1667, on célébra dans l'église du couvent de la visitation d'Angers une octave solennelle à l'occasion de la canonisation de St François de Sales. Un des jours de l'octave. Les prêtres du séminaire étant allés processionnellement à cette église pour y chanter la messe et charger l'Abbé de Sarra de porter la bannière. Il s'acquitta de cette fonction avec tant de piété et de modestie que son recueillement édifia autant les habitants surtout le parcours de la procession, que sa conduite passée les avait autrefois scandalisés. C'était un loup devenu agneau, dit Grandet, curé de Ste Croix d'Angers, d'une douceur admirable, et d'une sobriété telle, que si, dans un repas on insistait trop pour le faire boire il se levait aussitôt de la table et se retirait. JEROME DE LA BUTTE DE SARRA reçut la prêtrise en 1668. Il avait alors 40 ans. Nommé curé d'Andrezé en 1670, il administra cette paroisse avec beaucoup de zèle et de sagesse.

ERECTION DE LA CONFRERIE DU SAINT ROSAIRE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE D'ANDREZE.

En 1674, de la Butte Sara fit ériger la confrérie du Rosaire dans son église paroissiale. La Requête du curé, des prêtres, chapelains, paroissiens et habitants de la paroisse d'Andrezé présentée de l'Evêque d'Angers pour obtenir l'Erection de la dite confrérie dans leur église est du 20 mai 1674, et l'ordonnance épiscopale., érigeant cette confrérie dans l'Eglise d'Andrezé est du 4 Juin.

Elle fut érigée le 10 du même mois, par François Sérard prêtre de l'Oratoire, délégué de l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur Evêque d'Angers. L'assistaient comme témoins : Maître Michel Raimbault, prêtre de Saint-Michel du Tertre à Angers et Vigan diacre de la même paroisse.

A la suite du Prône de la messe paroissiale, chantée du Saint-Rosaire à diacre et sous-diacre, François Sérard bénit les autels et destina celui de la Ste Vierge pour la dévotion de la confrérie du St Rosaire. Il établit ensuite pour directeurs de la Confrérie, Vénérables et discrets Maître Jérôme de Sarra, curé du dit St Pierre d'Andrezé, et de Maître Pierre Blanchet, son vicaire. Il institua aussi pour procureur de la dite confrérie, Jean Fradon

auquel il commit le soin de la bannière pour la porter aux processions du Rosaire, et désigna François Coiffard de l'Aubronnière pour eux deux comme il est dit dans l'acte d'Erection, de la confrérie, soigner les services, ornements, luminaires et autels de la dite confrérie, veiller à ce que les statuts soient observés, que les charges soient faites, que l'on s'acquitte dignement des fonctions pour icelle. Cet acte fut passé devant Michel Chéné, Notaire de Duché de Beaupréau, demeurant à Andrezé. Étaient présents : François Sérard, prêtre de l'Oratoire de Jésus, Jérôme de Sarra, curé d'Andrezé, J. Douezy, prêtre ; Pierre Blanchet, vicaire Michel Nicollon le Jeune, curé de la Blouère Villedieu ; Luc Longuet, curé de la Blouère-Villedieu Michel Rimbault, Sieur de la Fourcherie, prêtre de St Michel du Tertre d'Angers, René Gazeau, vicaire de Jallais, Jacques Bompas, prêtre, demeurant à Beaupréau, Pierre Révéreau et Mathurin Humeau, prêtres demeurant à la Poitevineière, M. Douezy prêtres, Pierre Vigan, diacre de la paroisse St Michel du Tertre d'Angers, Claude et Louis les Mondains, marchands tanneurs à Beaupréau, René Ferchaud, L. Javeleau, L. Bossoreille, M. Gaultier, J. Simon, M. Boitaud, Françoise Coiffard de l'Aubronnière, J. Clénot, R. Rousse, P. Nicollas, M. Heuslin, A. Percheron, C. Esseul, M. Chesné, notaire et passeur d'icelle. Deux brefs furent donnés par le pape Clément X en faveur de la confrérie du Saint-Rosaire. Le premier de ces brefs accorde des indulgences de l'autel privilégié de Notre Dame du Saint Rosaire, dans la chapelle de la confrérie il est du 5 septembre de la même année.

A cette époque l'église d'Andrezé possédait cinq autels. Le grand autel de la vierge, ou du Rosaire, l'autel de Sainte Anne, l'autel de Saint-Sébastien, et l'autel de Saint Hubert. Un bénéfice pouvait alors être attaché à une chapelle fondée de Sainte Anne dans l'église d'Andrezé, car on cite encore sur la ferme de la Lunière; le champ et le pré de Sainte Anne, de la contenance d'un hectare, 40 ares. Le 17 Septembre 1676, Jérôme de la Butte Sarra reçut la visite de l'archidiacre d'outre Loire et au mois d'Avril 1686, il quitta la paroisse d'Andrezé pour ne plus s'occuper que de son salut et se retirer à Angers où il mourut le 15 Avril 1702.

JOSEPH GOUIN

- En 1680 Joseph Gouin succède à Jérôme de la Butte Sarra. Il avait une sœur qui mourut à Andrezé le 31 Septembre 1689. Son père, Maître Jean Gouin, était notaire à Chalonnnes sur Loire. Le 25 Janvier 1691, un soldat de milice nommé Jean Porchet fut tué proche de l'église d'Andrezé. Il put cependant être confessé et recevoir les derniers sacrements et fut enterré dans le cimetière de la Paroisse, mais on ignore la cause de ce meurtre et quelles en furent les conséquences, Joseph Gouin mourut le 3 Avril 1697, âgé de 54 ans, et fut inhumé dans l'église d'Andrezé. Nodée son vicaire, remplit alors les fonctions curiales jusqu'au 28 Septembre de la même année.

Germain BELOT

Le 28 Septembre 1697, GERMAIN BELOT succède à Joseph Gouin

En 1700, GERMAIN BELOT, fit érigea la confrérie des agonisants dans son église paroissiale. La requête du curé, des prêtres, chapelains et habitants de la paroisse d'Andrezé pour obtenir l'érection de cette confrérie dans leur église est signée : Belot, prêtre, curé Husteau, prêtre Quenion, prêtre, vicaire, Rimbault, prêtre, J. Rousse, Lambert, J. Dupont, Chevallier, P. Lefort, J. Brebion, J. Simon, P. Tarrault, Esseul, J. Renou, R. Rousse. P. Rousselot, M. Piou, P. Nicollas, H. Piveteau, Bossoreille, Des Rallières, Ferchaud, Hervé. L'ordonnance épiscopale érigeant la dite confrérie des agonisants dans l'église de st Pierre d'Andrezé, est du 31 Septembre 1700, et signée : Michel (Le Peltier) évêque d'Angers. L'inscription des confrères et sœurs se fait du 1er septembre au 1er Octobre de chaque année. Ce délai expiré on ne reçoit plus personne jusqu'au 1^{er} septembre suivant. On paye en entrant dans la confrérie la somme de cinq sous, et deux sous et demi tous les ans jusqu'à la mort. On peut être admis dès l'âge de 7 ans, étant dans le cas, dès cet âge avoir besoin des prières et suffrages de l'Eglise. La confrérie à six fêtes. La plus solennelle se célèbre le premier dimanche de Septembre avec exposition et procession du saint sacrement. Les autres fêtes ont lieu le 28 Octobre, jour des Saints Anges Gardiens, le 12 Septembre, jour de Saint René, le premier jour de l'an, le jour de la compassion de la Ste Vierge et le 26 Juillet, jour de la Ste Anne.

A chacune de ces fêtes, il y a une messe chantée pour les membres vivants de la confrérie et tous les mois un service pour les membres défunts. Autrefois la messe était chantée à l'Autel des Agonisants avec la cérémonie de l'offerte et baiser de paix, et le premier Mardi de chaque mois, on célébrait un service de trois Messes chantées avec l'office des morts pour les membres défunts de la confrérie.

Un membre de la confrérie des agonisants est-il en danger de mort, le prêtre en surplis et avec l'étole violette, prie devant l'autel de la confrérie, assiste des confrères et sœurs convoqués par le son de la cloche. Pour les hommes c'était la grosse cloche : on sonnait 12 coups pour un homme, et 11 coups pour un garçon. Pour les femmes, c'était la petite cloche : on sonnait 10 coups pour une femme et 9 coups pour une fille.

Après le décès d'un membre de la confrérie, on chante pour lui une messe de requiem à l'autel des agonisants. L'autel de Ste Anne probablement autrefois celui qui desservait la confrérie des agonisants. Aujourd'hui c'est l'autel de St Joseph.

Cette confrérie se recrute non seulement dans la paroisse d'Andrezé mais encore dans plus de 40 autres paroisses.

Le 19 Janvier 1701, eut lieu pour la paroisse d'Andrezé la translation solennelle des reliques de St Benoît, évêque d'Angers et de St Célestin martyr. Ces reliques données par Jacques de Vaugirauld, Prieur du Fief-Sauvin, étaient renfermées dans deux chasses surmontées chacune d'une petite statuette, représentant, l'une, un évêque, et l'autre, un diacre. Ces statuettes se voient encore aujourd'hui dans l'église d'Andrezé. Les deux chasses, sauf les verres renfermant la relique se trouve à l'école des garçons, pour l'autre, on ignore ce qu'elle est devenue, ainsi que les reliques renfermées dans ces deux châsses.

La translation de ces reliques se fit au milieu d'un grand concours de peuple, tant de la paroisse d'Andrezé que des paroisses voisines avec l'assistance du curé et du vicaire de la Jubaudière, du curé de St Macaire, du curé et d'un chapelain de la Chapelle du Genet et du Président du Chapitre de la collégiale de Beaupréau.

NICOLAS JUROY'S DE LA RAGNERIE

En 1711, Messire NICOLAS JUROY'S DE LA RAGNERIE succède à Germain Belot, mais on ne sait absolument rien autre chose de messire Juroys, qui dit cependant servir la paroisse d'Andrezé pendant près de 20 ans.

JACQUES BROSSARD

En 1731, le 25 Janvier, JACQUES BROSSARD prend possession de la cure d'Andrezé. Fils d'un notaire, mort à Andrezé en 1737, âgé de 82 ans, Messire Brossard était Docteur en Droit Canon, Bachelier en théologie, ancien procureur de la nation d'Anjou, en l'Université d'Angers, et proposé par le Roi, avec le brevet royal en date du 12 Juin 1730, pour le premier canonicat à vaquer dans l'église cathédrale de Tarbes. Il venait de la cure de Bourgou au Maine.

Dans l'espace de treize ans, Messire Brossard dépense plus de 1500 livres pour son église d'Andrezé qu'il pourvut de deux autels en bois avec balustrade, d'un tabernacle et les gradins pour le grand autel, le tout surmonté d'une exposition ornée de sept chérubins avec deux anges portant une couronne impériale de trois tableaux dont un commandé au peintre de Brie d'Angers pour le Grand autel et les deux autres, pour les deux autels en bois : l'Annonciation pour l'autel du Rosaire, et Notre Seigneur au jardin des Oliviers, pour l'autel des agonisants.

Aux sépultures, avant de sortir les corps de l'église les porteurs embrassaient cet autel et y faisaient toucher le cercueil. Cet ouvrage se conserva jusqu'à la première restauration de l'église en 1819.

Derrière le tableau de l'autel des agonisants une fresque antique représentait Saint Louis roi de France, Messire Brossard fit aussi relever à neuf en 1793, le calvaire et la croix du cimetière qu'il avait fait encore dès le mois d'octobre 1791.

Il pourvut encore son église d'une bannière double, rouge et blanche pour la confrérie du Rosaire, et enfin des fonts baptismaux et des deux bénitiers pédicules elliptiques en marbre noir. Les fonts baptismaux et les bénitiers se voient encore actuellement dans l'église d'Andrezé ils portent chacun l'inscription suivante :
Sumptibus D. D. Messire Brossard Dris A Rectoris, 1740

Dans la mémoire qu'a laissée Messire Brossard lui-même, des objets fournis pour l'église d'Andrezé, on trouve encore un pupitre et des livres d'église entre autres un missel à tranche dorée avec sa couverture violette, un meuble à 12 serrures pour la sacristie, une statuette de la vierge avec l'enfant Jesus, un crucifix et une chape de satin avec orfroi ; une chasuble de même couleur avec l'étole seize bouquets de fleurs artificielles et deux vases dorés, le tout montant à la somme de 510.

La Fabrique d'Andrezé ne possédait alors d'autres revenus que trois septiers et quelques boisseaux de blé seigle ; quinze livres de rente en argent, et les offrandes qui montaient à trois livres.

Messire Brossard avait quitté Andrezé en 1743.

JEAN-CHARLES LEDUC

Le premier mars 1745, JEAN-CHARLES LEDUC, vicaire de Jacques Brodders depuis 1741, lui succède comme curé. Il était fils de Jean-François Leduc, notaire à Chalonnnes-sur-Loire. Ses deux sœurs, Anne et Michelle, habitaient Andrezé dès 1745 et peut-être même auparavant.

Le 18 Mai 1778, fut inhumé à Andrezé Jacques Choblet de Clisson âgé de 62 ans, tué d'un coup de bâton sur Jallais. Mais on ignore la condition et la profession de cet homme ainsi que la cause et l'auteur de son meurtre.

Le 12 du mois d'Août de la même année, Messire Leduc fit bénir trois cloches pour son église paroissiale et le six Novembre suivant il résigna ses fonctions en faveur de René Gillard, son neveu vicaire à St Maurille de Chalonnnes. Messire Leduc mourut à Andrezé le 3 août 1783 âgé de 67 ans. Sept curés et huit vicaires étaient présents à sa sépulture.

D'après une tradition populaire, un curé d'Andrezé revenant un soir de Beaupréau accompagné de son domestique, aurait été tué ce temps-là, d'un coup de feu tiré sur lui par un individu couché dans une haie près du lavoir de Balemboine, et le bon curé n'aurait eu que le temps de dire à son domestique "Je pardonne à ce malheureux, ne cherchez pas à le connaître. Si defait est vrai, il doit être arrivé à Monsieur Leduc ou bien alors, ce n'est pas un curé d'Andrezé qui a été victime de cet attentat, mais peut-être un chapelain ou un religieux du Prieuré. Quoi qu'il ensoit le coupable fut sans doute soupçonné, mais il ne fit jamais découvert, ce qui prouve que les moyens dont pouvait disposer la justice pour découvrir les malfaiteurs laissait bien peu à désirer.

RENE GIFFARD

- En 1778, RENE GIFFARD succède à Jean-Charles Leduc, il avait un frère vicaire à Jallais. Le premier de Janvier 1792, les administrateurs de Mayenne et Loire, aujourd'hui Maine-et-Loire, prirent un arrêté par lequel il était dit à tous les ecclésiastiques non assermentés de se rendre sous dix jours au chef-lieu du département et d'y résider sous la garde des membres du Directoire, Messire Giffard désespérant de pouvoir demeurer caché dans le pays à cause d'une toux opiniâtre qui pouvait le trahir à chaque instant et peut-être aussi trompé par une confiance, sans bornes dans l'avenir se rendit de lui-même à Angers, mais le 17 Juin, il fut arrêté et emprisonné avec tous les prêtres internés alors la veille, dans la ville. Les communes d'Andrezé lui doit la maison occupée aujourd'hui par les Religieuses, laquelle servait de maison d'école pour les filles avant la construction des nouvelles salles de classes. Cette maison fut préservée de l'incendie pendant la Révolution par la présence d'esprit et le courage de la Maitresse d'école, sœur Douezy.
- De la prison d'Angers où il mourut en 1793, Messire Giffard avait aussi légué par testament qui fut frappé de nullité, une somme de 5300 livres aux pauvres de la paroisse d'Andrezé. Le dernier acte signé de sa main à Andrezé, est du 25 Mars 1792, c'est un acte de baptême. Le 24 du même mois, Messire Humeau, un vicaire, avait également fait et signé un acte du même genre, mais on ne trouve plus aucune trace de sa présence à Andrezé depuis cette époque. On dit qu'il périt en 1793.

Monsieur TESCIER

- Un digne prêtre, Mr TESCIER, desservait alors la paroisse au péril de sa vie, plusieurs fois sérieusement menacé par les Bleus jusque vers la fin de 1800.
- Monsieur TESCIER montre constamment un dévouement héroïque, offrant chaque jour le Saint Sacrifice de la Messe ; visitant et administrant les malades malgré les dangers auxquels l'exposaient continuellement l'exercice d'un ministère devenu ainsi périlleux qu'aux temps des plus violentes persécutions de l'Eglise. Il était fort et si agile qu'on le vit plusieurs fois franchir des haies de plus de deux mètres d'épaisseur en fuyant devant les Bleus et échapper en fuyant ainsi à des cavaliers qui le poursuivaient à outrance. Une fois, c'était le jour de la St pierre, il se disposait à célébrer la Messe à la cure, tout était prêt et les personnes qui devaient y assister étaient déjà rendues. Messire TESCIER était à la cuisine prenant quelques notes sur l'instruction qu'il devait faire quand, tout à coup, 500 gardes mobiles de Cholet arrivent alors dans la cour du presbytère. Averti du danger, d'un bond il entre dans la salle où l'attendaient les assistants, en criant : voilà les Bleus, soyez prudents. En même temps il s'élance par une croisée donnant sur le jardin et disparaît en un instant. Il était déjà hors de la portée des balles quand les Bleus s'apercevant de sa fuite firent feu sur lui. Son lieu de refuge était à la Picardière, c'est là qu'il alla se cacher et il revint au Bourg dès que les Bleus furent partis. Le dévouement de Mr TESCIER pour les habitants d'Andrezé aurait dû sans doute, lui mériter la consolation de mourir curé de cette paroisse , mais les vertus de ce St Père ne devaient pas être récompensées ici-bas ; quand la paix fut rétablie on demanda son changement et il dut remplir plusieurs postes avant de terminer sa laborieuse carrière sacerdotale.
- Le curé constitutionnel était François Mélouin. Le premier acte fait et signé par lui à Andrezé était du 17 Juin 1792, c'était un enregistrement de sépulture. Les actes qui suivent aux registres de la paroisse, sont des enregistrements d'enfants ondoyés sur la cendre comme on disait à l'époque ou des sépultures faites, pour la plupart, par des officiers municipaux en l'absence du curé, lequel signe cependant toujours les dits actes, conjointement avec le Maire, mais à partir du 6 Novembre de la même année, tous les actes ne portent plus que la signature de Simon, Maire.
- Andrezé fut une des localités qui eut le plus à souffrir pendant la Révolution de 93, à cause du voisinage de Bellefontaine, les Vendéens avaient renfermé cinq mille prisonniers républicains entassés les uns sur les autres dans la chapelle de la communauté et qui furent conduits à St Florent le Vieil lors du passage sur la Loire, après l'issue malheureuse de la grande bataille de Cholet. Les Vendéens sur le point de passer le fleuve au nombre de 60 mille ; y compris les femmes et les enfants, qui suivaient la Grande armée voulaient comme on le sait, fusiller sans pitié les prisonniers renfermés alors dans l'église actuelle de St

Florent. Mais le Général de Bonchamp, blessé à mort, le 17 Octobre 1793, dans les Landes de Bégrolles, et sur le point de rendre l'âme, instruit de ce qui se passait demande grâce pour les prisonniers à la seule condition qu'ils promettent tous de rentrer immédiatement dans leurs foyers, et de ne plus porter les armes contre la Vendée. On conçoit aisément que pour échapper à une mort certaine, les prisonniers promirent tout ce qu'on voulut; mais à peine la Grande armée fut-elle entrée en Bretagne que ces misérables oubliant leurs promesses et leurs serments s'abattirent comme des bêtes féroces sur Andrezé, Bégrolles et les paroisses voisines, massacrant les vieillards, les femmes et les enfants, et mettant le feu aux habitations pour venger de ce qu'ils avaient souffert pendant leur détention à Bellefontaine et à St Florent, où ils manquaient même de pain, l'armée Vendéenne ne pouvant qu'à grande prime se procurer des vivres pour elle-même. Arrivés au bourg d'Andrezé les Bleus y restèrent 15 jours et brûlèrent une partie des maisons. On dit que les seules qui restèrent intactes furent la maison d'école des Filles la maison de Mr Gaudré qui était républicain et celle qui servait alors de corps de Garde ; et s'il y en eut quelques autres d'épargnées comme cela paraît croyable, il était certain que le nombre n'en fut pas grand. L'église fut aussi épargnée, et les cloches conservées grâce à la prévoyance des habitants qui avaient eu soin de couper les cordes qui étaient tombées sur le carreau dans le clocher. A l'arrivée des Bleus à Andrezé, tous ceux qui avaient pu fuir étaient allés se cacher, les uns dans les bois, d'autres à la Chaperonnière où ils eurent le bonheur de ne pas être inquiétés mais à leur retour, ils ne trouvèrent plus que des ruines. Il peut, sans doute y avoir de l'exagération dans tous ces détails, car en fait d'histoire, personne n'ignore combien l'exacte vérité est difficile à découvrir, et de la foi qu'il faut donner, à moins d'un siècle de date, à la mémoire et aux récits popularisés. Ces mêmes républicains que nous voyons ici parjures et des monstres d'ingratitude, nous sont signalés ailleurs souvent par reconnaissance, la vie à la veuve du Général Bonchamp, Marie-Marguerite Renée de Scepeau, qui avait été arrêtée et condamnée à mort à Nantes.

CURES d'ANDREZE DEPUIS LE RETABLISSEMENT DU CULTE PUBLIC EN France PAR LE
CONCORDAT PROPOSE AU PAPE PIE VII PAR BONAPARTE EN 1800

RENE DUPONT

- Au mois de Novembre 1800, Mr RENE DUPONT prend possession de la cure d'Andrezé. Il venait du Fief-Sauvin, où il était vicaire. Le premier des registres de l'église d'Andrezé, signé par Mr Dupont est du 25 Novembre 1800. Son premier soin, dès son arrivée en la paroisse, fut de faire enclorre d'un mur le cimetière qui auparavant servit de passage au public.
- Mais comme tout ce qui est bien ne se fait presque jamais sans contradiction, il en fut de même ici : Un marchand d'Andrezé croyant ses intérêts gravement lésés par la suppression de ce passage, protesta publiquement qu'il ne voulait pas être enterré dans le cimetière après sa mort, c'était là sans doute une bien triste manière de se venger. Il mourut subitement privé des sacrements de l'église avant d'avoir réparé son scandale. Mr Dupont était comme un père au milieu de ses enfants ; il était si charitable et si compatissant pour tous ceux qui se trouvaient dans le besoin qu'on peut dire que tout ce qu'il possédait appartenait autant à ses paroissiens qu'à lui-même. Aussi avait-on nommé son cheval Vaque-à-tout, c'est à dire au service de tous ceux qui en avaient besoin.
- Mr Dupont mourut à Andrezé le 9 avril 1821, âgé de 78 ans, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse.

FRANCOIS GOURDON

- En 1820, Mr FRANCOIS GOURDON succède à Mr Dupont dont il était le vicaire dès 1818. En 1819, il fait commencer les travaux de la première restauration de l'église d'Andrezé. Ces travaux firent disparaître la chapelle et l'autel St Sébastien, dont la statue est encore exposée à l'église dans les temps d'épidémie et chaque année le jour de la fête du saint. Ces mêmes travaux firent également disparaître la chapelle ainsi que l'autel St Hubert avec un vaste bas-relief représentant la légende du St Patron.
- C'était un travail semblable à celui qui se voyait alors dans plusieurs églises entre autres, dans celle de la Séguinière, œuvre du 16^{ème} siècle, qui rappelait, mais avec un mérite inégal, une autre oeuvre du même genre de la chapelle du château d'Amboise.
- Les statues de St Pierre et St Paul, placés à droite et à gauche du grand autel furent aussi supprimées. En 1831, Mr Gourdon fit placer le grand autel actuel donné par une pieuse fille du bourg. L'inscription suivante qu'on lit sur le tombeau du dit autel fait connaître les conditions de ce don et le nom de la donatrice : Hancaram donavit Mme Vételé proqua Sexmissoe quotamis perpetus cantabuntur. 1821. On conserve encore dans la sacristie le tabernacle le gradin et l'ancien autel donné en 1700, par Françoise de la

Béraudière, épouse de Joseph de Roys, seigneur de l'Augardière. Mr Gourdon était doué d'un esprit extrêmement conciliant, aussi avait-il su gagner l'affection de tous ses paroissiens par sa bonté et son affabilité envers tous, et ils étaient heureux de lui en donner des preuves par leur charité pour son église. Dans les quêtes qu'il faisait à domicile, il lui arrive souvent de recueillir le double de ce dont il avait besoin pour le moment. Il aimait à raconter à ses confrères que dans une de ses quêtes une personne de la campagne ne voulait pas faire connaître ce qu'elle donnait l'avait prié de lui remettre sa bourse et y avait mis sans y compter une poignée de grosses pièces d'argent. Ce bon curé aimait beaucoup l'éclat dans les cérémonies du culte, surtout dans les processions du sacre et de la confrérie des agonisants ; et dans ces circonstances tous les jeunes gens du bourg se mettaient à sa disposition, de sorte qu'il n'avait que l'embarras du choix. Dans ces grandes manifestations de la populations chrétiennes envers le Dieu de la Ste Eucharistie, on vit quelquefois Andrezé, jusqu'à 8 et 10 tambours battent la marche pendant tout le parcours des processions. Cependant le digne prêtre ayant eu dans la suite de sérieuses difficultés avec son conseil de fabrique, ces contrariétés jointes à d'autres altérèrent gravement sa santé et aussi ses facultés intellectuelles. Mais ce qui contribue le plus à la maladie de Mr Gourdon, qui était tombé en démence, ce fut la mort de son domestique, jeune homme d'une quinzaine d'années à peine, qu'il appelait son petit St Louis, et qui se pendit dans l'écurie même de la cure. On attribua généralement l'acte de ce jeune homme d'un caractère un peu fantasque à une attaque d'aliénation mentale.

- Vers la fin de 1827, Mr Gourdon qui depuis quelques temps déjà ne pouvait plus remplir ses fonctions, quitta Andrezé et se réfugia au collège de Beaupréau où il mourut le 9 Mars 1831.
- Le corps de Mr Gourdon fut inhumé dans le cimetière d'Andrezé situé alors place de la Mairie actuelle. Lors du transfert du cimetière, route du May, les restes de Mr Gourdon furent déposés dans la fosse commune, une inscription sur le monument tombal en témoigne.

Copie du bulletin de décès de Mr Gourdon, retrouvé intact :

| BULLETIN DE DECES | |
|---|---|
| à titre de simple renseignement | |
| département de MAINE-ET-LOIRE ---- Mairie de BEAUPREAU ---- N° 25 | Le Maire de la commune de Beaupréau, certifie que <u>Gourdon François</u> né à <u>Trémentines</u> âgé de <u>46 ans</u> fils de <u>feu Joseph Gourdon et de Renée Dubillot, son épouse</u> est décédé en cette commune le <u>8 MARS 1831</u> <u>au collège.</u> |

En Mairie le 14 Septembre 1931
Le Maire,

CHARLES-AUGUSTE DESMARQUAIS

Au mois de Janvier 1828, Mr CHARLES-AUGUSTE DESMARQUAIS succède à Mr Gourdon. Il était vicaire à St Martin de Beaupréau. Dès son arrivée à Andrezé, Mr Desmarquais s'occupe d'y fonder un établissement des sœurs de la Pommeraye pour diriger l'école des filles et visiter les malades.

Ces bonnes religieuses gagnèrent aussitôt la confiance des habitants par leur simplicité et leur dévouement. Mr Desmarquais en profite pour établir une congrégation de Jeunes personnes qui devint bientôt une pépinière de postulantes pour les communautés de St Laurent, de la Pommeraye et autres maisons religieuses. Les commencements de cette congrégation furent traversés par les railleries et les sarcasmes des jeunes gens qui injuriaient en toute rencontre, les Congréganistes, par une chanson qu'ils avaient composée à leur sujet, mais des pieuses filles parfaitement guidées par les sages instructions du St pasteur, paraissaient insensibles à tous les mépris. Partout unies comme des sœurs et animées du meilleur esprit on les voyait le dimanche soir et les jours de fêtes à la grande édification de la paroisse, revenir de la promenade avec les Religieuses marchant posément sur deux rangs, et récitant pieusement le chapelet, même au milieu des rues comme pour braver le respect humain. Pendant l'hiver de 1829 à 1830, beaucoup de familles d'Andrezé avaient été visitées par la maladie, le dévouement de plusieurs des congrégationnistes pour veiller les malades pauvres du bourg pendant la nuit, prouva d'une manière péremptoire le bien que faisait déjà l'établissement de cette congrégation et dès lors les railleries firent place à la reconnaissance.

La même année 1828, au mois d'Octobre, il fit venir aussi un frère de St Laurent sur Sèvre pour l'école des

garçons.

Le premier fut le frère Jean-Baptiste, mais dès son arrivée, ce fut en lutte à la critique des jeunes gens et surtout de certains enfants excités, sans doute par d'autres plus âgés, qui faisaient un jeu de molester le frère jusque dans l'église même. Tous ces actes étaient examinés et critiqués, et la position du frère était d'autant plus difficile que l'esprit de parti n'était pas tout à fait étranger à cette opposition systématique mais quand on vit les enfants devenir de jour en jour plus obéissants, plus réservés et plus polis depuis l'arrivée du frère, ce changement ramené peu à peu les esprits, et bientôt la considération et l'estime succédèrent au mépris. Au milieu de toutes ces épreuves, la constance et l'estime augmentèrent pour Mr Desmarquais.

Sa constance ne faillit pas, il était inébranlable et ferme comme le rocher battu par la tempête, et contre lequel les vagues viennent enfin se briser. Chaque matin, avant la messe, il faisait du haut de la chaire une demi-heure de méditation afin de former à une solide piété et au st exercice de l'oraison, les personnes véritablement désireuses de leur perfection. Au frère Jean-Baptiste qui ne resta qu'un an à Andrezé, succéda le frère François-Xavier, ce frère fut mieux vu, on le regardait comme plus instruit, on admirait surtout sa prévenance pour Mr le curé et quand on sut que la plupart des frères étaient diplômés, on en conclut généralement que la réputation qu'on leur avait faite n'était qu'un préjugé des plus mal fondés, dès lors on eut véritablement de l'estime pour eux. Au frère François-Xavier, succéda le bon frère Théotime qui sut d'abord s'attirer non seulement l'estime, mais encore la confiance et l'affection de tout le monde, ce dont le souvenir est encore cher à ses anciens élèves qui l'aimaient comme un père. Ce frère est mort aveugle à St Gabriel, le 15 Novembre 1865. Ses successeurs à Andrezé, sous Mr Desmarquais, sont les frères Léon, Philippe, François de Paule et Vincent de Paul.

En 1834, Mr Desmarquais fit construire la cure. Cette construction dirigée par Mr Lachère, laisse beaucoup à désirer.

Elle fut aussi source de nouvelles traverses pour le digne curé, qui sut enfin triompher de tous les obstacles par sa douceur et sa prudence. Un matin, ayant trouvé une lettre à son adresse dans son jardin, il l'ouvrit, elle était pleine de poudres et de menaces. On ignore ce qu'il fit de la poudre, mais il détruisit la lettre et eut bien soin de ne rien laisser soupçonner pour le moment de sa malencontreuse trouvaille.

Mr Desmarquais à peine installé dans sa nouvelle cure, pense à reconstruire son église. En 1839, il commença donc les travaux d'une nouvelle restauration de l'église d'Andrezé. Il fit d'abord construire le chœur, les clochers et les sacristies, puis il fit prolonger les nefs dont il fit exhausser les murs et refaire la façade. En 1856, il fit placer les statues et peindre le chœur couvert d'un parement de stuc ouvré de façon boiserie de style ogival. Nommé supérieur des sœurs de la Providence de la Pommeraye, Mr Desmarquais quitta secrètement Andrezé au mois d'août 1857. Il mourut à Angers, chanoine de l'église cathédrale, le 22 mai 1861 ; âgé de 63 ans, et fut inhumé à la Pommeraye, dans le cimetière des Religieuses. L'épithaphe gravée sur la tombe que lui ont fait élever les sœurs se termine ainsi "Ses filles spirituelles qu'il aimait en Jésus Christ, élevèrent à leur très regretté Père avec leurs larmes et leurs prières ce monument "

Mr Desmarquais se distingua surtout par sa prudence, sa douceur et sa charité pour les pauvres. Il était une providence pour tous ceux qui, parmi ses paroissiens pouvaient se trouver dans la gêne.

Au rapport d'une personne dans le secret des aumônes de ce charitable prêtre, Mr Desmarquais donnait quelquefois jusqu'à 4000 Francs par an aux pauvres de sa paroisse, ce qui était d'autant plus donnant qu'il était pauvre lui-même ; mais comme un autre St Vincent de Paul, il faisait pour ainsi dire pleuvoir l'argent du ciel par les dons qu'il recevait et qu'il distribuait aux familles indigentes, ou dans un état de gêne momentanée. Après la Révolution de Juillet, le commerce des mouchoirs étant tombé, un pauvre tisserand du bourg père de 8 enfants, se trouvait réduit à la dernière misère, comme c'était un pauvre honteux, il ne voulait pas aller mendier, et on se demandait comment il allait faire, quand un beau jour, on voit arriver à sa porte plusieurs chevaux chargés de blé qui lui était envoyé de Beaupréau. Il fait tout de même bon être dans la manche du curé disaient ensuite ceux qui auparavant semblaient tant s'inquiéter de ce qu'allait faire cet homme.

CHARLES DE MERGOT

Le 12 Septembre 1857, Mr Charles De MERGOT de MONTERGON, fils de feu Charles Guillaume de Mergot de Montergon ancien officier supérieur de la Garde royale, chevalier de St Louis, de la légion d'honneur et de St Ferdinand d'Espagne, succède à Mr Desmarquais. Mr De Mergot venait des Gardes dont il était le premier curé depuis l'érection de cette localité en paroisse. Le 19 Mai 1858, il fit bénir 4 cloches pour sa paroisse d'Andrezé. Les anciennes avaient été bénites en 1778 par le doyen des Mauges, Messire Favreau, curé de Jallais, sous l'invocation de St Pierre de notre Dame, et de Ste Barbe. Ces cloches furent vendues à Mr Bolé, fondateur des Nouvelles nommées Marie Lorence, Jeanne-Amélie, Jeanne-Monique et Françoise-Charlotte. Elles furent bénites par Mr Lebreton curé de Beaupréau, chanoine honoraire de l'église cathédrale d'Angers. Mr De Mergot s'occupa ensuite de pourvoir l'église de sa nouvelle paroisse d'ornements, de vases sacrés, et en particulier d'un ostensorio remarquable. Il fit aussi ériger de Nouveau, dans l'église d'Andrezé la confrérie du St Rosaire, qui avait perdu tous ses privilèges par le fait même de la cessation du culte dans la dite église, et les stations de chemin de croix dont les anciens tableaux furent changés vu qu'ils ne représentaient pas tous les sujets

approuvés par l'Eglise. A cette époque le nombre des élèves pour l'école des garçons s'était sensiblement accru, l'ancienne maison d'école se trouve trop petite, et une nouvelle fut bâtie sur l'emplacement de l'ancienne, avec deux salles de classe. Mr De Mergot fit alors venir un second frère. Le premier fut le frère Arcade qui ne fit que passer à Andrezé. Vint ensuite le frère Patient connu seulement sous le nom de frère René. Puis le frère Doemaël. Au mois de novembre 1860 le frère Vincent de Paul ayant quitté Andrezé fut remplacé par le frère Ildefonse et au mois de septembre 1862, le frère François de Paule revint à Andrezé avec le frère Ugelin, auquel succéda le frère Edmond puis le frère Othon. En 1864, ayant fait construire la tribune qui est au-dessus de la grande porte de l'église, et fait refaire la dite porte, Mr De Mergot fit don d'un orgue à son église, et à l'occasion du Jubilé de 1865, il fit élever à ses frais le calvaire situé à l'entrée Sud-Ouest du bourg. Le calvaire érigé le mardi de la Pentecôte 1866, fut béni par le R. P. Ribouveau, missionnaire du diocèse de Luçon, le jour de l'Ascension 1867. Le 14 Septembre 1868, Andrezé fut témoin d'un fait qui faillit bien être tragique, mais que l'on peut regarder aussi comme miraculeux. Une jeune enfant de 9 ans fut en l'absence de sa mère jetée par l'un de ses parents dans un puits de 37 pieds de profondeur. Comme il n'y avait alors que très peu d'eau, l'enfant parvint, portée sans doute dans les mains de son ange jusqu'au fonds du puits, et y resta debout sans autre accident qu'un saisissement facile à comprendre pendant que l'auteur de cette action inqualifiable, et qu'on ne peut attribuer qu'à une attaque d'aliénation mentale, se sauvait à travers champs comme s'il était poursuivi par tous les habitants de la localité. Il fut arrêté le lendemain à Beaupréau, et quelques semaines après envoyé à Ste Gemme. Quant à l'enfant, elle fut sauvée par un petit garçon de son âge qui ayant été témoin du fait répétait sans cesse à son père : "Aglaée dans le puits" . Aujourd'hui Aglaée est charmante et pleine de vie. Après avoir procuré à son église d'Andrezé les statues de Ste Anne et de St Hubert, Mr de Mergot fit aussi restaurer celles de St Louis et de St François d'Assises ainsi que les autels et statues de la Sainte Vierge et de St Joseph en les faisant peindre et dorer. Puis, vers la fin de l'année 1874, il fit élever un nouveau monument sur l'emplacement de l'ancien calvaire : c'était un piédestal en granit surmonté d'une statue du Sacré-Cœur. Ce monument érigé en mémoire d'un vœu et de la consécration de la paroisse au sacré cœur de Jésus pendant la guerre de 1870 et 71 fut béni le 2 Février 1872, par le R.P. Pierre Xavier Pouplard, de la compagnie de Jésus.

Au mois de Septembre 1874, Mr De Mergot pourvut encore sa paroisse d'une nouvelle cloche : elle fut bénite le 8 Octobre par Mr le curé de la Chapelle Rousselin, elle fut nommée Julie-Ambroise-Berthe-Jeanne. Douze croix élevées sur différents points de la paroisse d'Andrezé sont aussi dues au zèle de Mr de Mergot. En 1874, le frère François de Paule et le frère Othon ayant quitté Andrezé furent remplacés par les frères Onésime et Fauste auxquels succédèrent l'année suivante les frères Ostien et Léry remplacé en 1876 par le frère Liébert puis les frères Rodolphe Eucher et Paul d'Arezzo encore actuellement à Andrezé (1895).

NOMS DES VICAIRES D'ANDREZE DEPUIS 1629 jusqu'au concordat de 1801.

En 1629, Jean Douezy était vicaire d'Andrezé. En 1648, René Davy. En 1674, Pierre Blanchet. En 1695, Verdon. En 1696, Hodée qui remplit les fonctions curiales du 3 Avril au 28 Octobre 1697. En 1700, Quenion. En 1724, Martin Chauvière qui mourut vicaire de Saint-Philbert le 30 Décembre 1775 âgé de 87 ans. Parmi les personnes qui assistèrent à ses funérailles, 8 prêtres seulement furent mentionnés. En 1753 fut nommé curé de Touarcé, François , né à la Blouère et, Messire Chevalier aimait les livres, il acheta, pour la somme de 600 livres, la bibliothèque de son prédécesseur. En 1753, F.M. le maître chanoine de la collégiale de Beaupréau en 1757. En 1761, Paul Tanqueray fut déporté en Espagne mais il revint mourir au milieu de son troupeau. En 1776, M. Godard. En 1792, M. Humeau qui périt en 1793, et Mr Tescier qui desservit la paroisse pendant la tourment révolutionnaire et remplit les fonctions curiales jusqu'à vers la fin de 1800.

VICAIRES DE LA PAROISSE D'ANDREZE Depuis le concordat de 1801.

En 1818, Mr François Gourdon de Trémentines, curé en 1821. En 1830, Mr Louis Marie Chatain, mort à Cholet le 28 Octobre 1865, âgé de 65 ans. En 1836, Mr Louis Joseph Joyer, mort à St Joseph d'Angers, le 5 Mars 1869, âgé de 68 ans. En 1850, Mr Jacques Jean Baptiste Frémont, actuellement curé de Montigné sur Moine. En 1864, Mr René Poirier, décédé le 24 Décembre. Mr l'abbé Poirier était professeur au collège de Combrée avant son ordination de prêtrise dont, par délicatesse de conscience, il reculait l'époque déjà depuis plusieurs années. Promu au sacerdoce à l'ordination de Noël, 1864, il fut alors nommé vicaire à Andrezé. Rien de saillant ne signale les six années que Mr Poirier passa dans la paroisse. D'un naturel un peu solitaire, il accomplissait son ministère, et vivait très retiré, ce qui n'empêcha pas qu'il fût entouré d'une estime universelle, et d'une affection qu'on ne soupçonnait pas autant, mais qui se révélât à sa mort. Doué d'un sens très droit dans sa direction, ce fut pour cela surtout qu'il fit le bien dans le silence et s'attache les âmes par les services spirituels qu'il rendait avec une complaisance dont ne se doutaient pas ceux qui n'étaient pas à même d'apprécier en lui ce

don inestimable d'une direction sage et éclairée. Dans l'épidémie variolique qui sévit à Andrezé vers la fin de 1870, Mr Poirier fut une des premières victimes. Après quelques jours d'une indisposition inquiétante, il rendit son âme à Dieu presque subitement sans avoir pu recevoir les derniers sacrements qu'il avait administré à tous avec la plus grande exactitude, mais ne laissant à ceux qui l'ont intimement connu et aimé aucune crainte pour son âme qu'il avait tant soin de tenir agréable à Dieu.

Un grand nombre d'ecclésiastiques vinrent honorer la sépulture de Mr l'Abbé Poirier qui eut lieu le 26 Décembre et fut faite par Mr l'Abbé Dubillot, sur l'invitation de Mr le curé de la paroisse, Mr Dubillot alors professeur au petit séminaire de Beaupréau. Le plus bel éloge de ce digne prêtre fut dans les larmes des habitants d'Andrezé qui vinrent aussi, pieusement et en grand nombre, l'accompagner à sa dernière demeure au cimetière de la paroisse où il repose, laissant comme il est dit dans l'épitaphe gravée sur sa tombe : "Bienheureuse Résurrection" Mr Poirier né à St Clément des Levées, le 2 Octobre 1835, était âgé de 35 ans. Le 10 Novembre 1878, Mr Julien Lévêque, actuellement curé de Cantenay-Epinard. Peu après son arrivée à Andrezé, il établit une nouvelle société sous le titre de congrégation pour les enfants, les jeunes et les hommes, et fit construire le beau local de la société près du jardin de la cure. Le 27 août 1881, Mr Bluin succéda. Il sut tout d'abord gagner la confiance des habitants de la paroisse mais ayant été obligé de quitter Andrezé dès l'année suivante, il fut remplacé par Mr l'Abbé Vaillant ancien professeur du petit séminaire de Beaupréau.

PRETRES DE LA PAROISSE D'ANDREZE DEPUIS 1634 jusqu'à nos jours

En 1634, Pierre Husteau de la Pragère, Prieur commandataire de Saint Paul en Gâtine Deux-Sevres.
En 1637, René Raimbault, prêtre à Argenton-le-Château.
En 1643, Mathurin Girardin, diacre à Andrezé, prêtre à St Pierre de Cholet, puis vicaire à la Jubaudière où il mourut en 1657.
En 1668, Louis Husteau chapelain à Andrezé.
En 1674, J. et M. Douezy, prêtre, Jacques Herbert chapelain à Andrezé, Michel Raimbault, sieur de la Foucherie curé de Beaupréau en 1681.
En 1676, J. Raimbault prêtre de l'Oratoire de Jésus.
En 1698, Elie Guibert, docteur de Sorbonne et tréologal de l'Eglise cathédrale de la Rochelle.
En 1700, Joseph Herbert, prêtre à St Jacques de Montfaucon.
Mr Raimbault curé de Candé, mort en 1876.

PRETRES DE LA PAROISSE D'ANDREZE DEPUIS LE CONCORDAT

Mr l'Abbé Dupont sulpicien, Directeur au Grand Séminaire d'Angers, puis à Limoges distingué par son savoir et sa science théologique.

Mr l'Abbé Denis supérieur Général des filles de la Sagesse et des missionnaires de Marie de Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) chanoine honoraire de l'église cathédrale de Luçon et grand vicaire d'Aïti.

Mr l'Abbé Allard Michel ancien Missionnaire, mort à Paris en 1871.

Le Père Allard employé dans les missions du Levant, desservait depuis quelques temps déjà l'Eglise catholique de Tifflis en Géorgie, mais ayant eu quelques démêlés avec les Russes, il fut un jour de Vendredi saint assailli par une bande de cosaques frappé du knout, puis transporté presque mourant à l'hospice, et quelques jours après, lié sur un char pour être conduit à Saint Petersburg. Après un parcours de plus de 600 lieues à travers les bois, les montagnes et les torrents couverts de glace et de neige, il arriva enfin à la capitale de la Russie, et ce ne fut qu'après 10 mois de la plus brutale captivité qu'il put revenir en France : c'est là que l'attendait le martyr. Se trouvant à Paris durant le siège de la capitale, le Père Allard se dévoua comme infirmier pour soigner les blessés et les transporter dans les ambulances, mais il fut arrêté lors de l'insurrection des communards et fusillé le 24 mai 1871, avec Mgr L'archevêque de Paris, et les autres illustres victimes de la grande Roquette qu'il encourageait lui-même par ces paroles dignes d'un prêtre et d'un vendéen : "courage mes amis, le ciel est ouvert pour nous revenir" le mercredi 24 à sept heures et demie du soir, le citoyen Ferré délégué à la sûreté générale accompagné de la Grande Roquette et fit ouvrir la cellule de Mgr. Darboy, par le brigadier de surveillance qui appela l'archevêque à voix basse, le prélat répondit présent, puis Mr le Président Bonjean, Mr l'Abbé Allard, membre de la société de secours aux blessés, le Père Ducoudray, supérieur de l'Ecole de Ste Geneviève, le Père Clerc, de la compagnie de Jésus et Mr l'Abbé Deguerry, curé de la Madeleine.

Lorsqu'ils furent réunis on les fit descendre dans la cour précédent l'infirmerie, où un peloton d'exécution les attendait. Le Père Allard fut alors placé contre le mur et frappé le premier à coté de Mgr. Darboy.

Il portait au doigt un riche diamant présent de Ch amy l qu'il avait rencontré dans le Caucase et dont il avait guéri

la fille, dit Paris-Journal qui rapporte ce fait. Or l'un des assassins s'étant emparé de ce diamant le porta quelques mois chez un bijoutier de la rue St Honoré pour le vendre mais comme le crime est presque toujours puni, tôt ou tard dès cette vie même, le bijoutier soupçonnant un vol en voyant cette pierre précieuse dans les mains d'un homme en haillons envoie aussitôt chercher un commissaire de police pendant qu'il retenait le vendeur en faisant semblant de marchander. Le commissaire étant arrivé, interrogea l'inconnu qui interdit, démonté par l'interrogatoire qu'il subissait ainsi exabrupts, déclara se nommer Choudot et avoir volé la bague dans la poche du Père Allard après sa mort.

Mr l'Abbé Allard né à Andrezé le 12 décembre 1816, était âgé de 55 ans. Son corps repose dans le cimetière de sa paroisse natale à coté de celui de Mr l'Abbé Poirier. Les obsèques de Père Allard eurent lieu à Andrezé, le 13 Janvier 1872. Quinze prêtres étaient là pour recevoir le corps du martyr, conduit par Mr le curé de la Chapelle Rousselin son parent qui l'avait fait venir de Paris. C'est Mr l'Abbé Pouplard, supérieur du petit séminaire de Beaupréau et chanoine honoraire de l'église cathédrale d'Angers qui, sur l'invitation de Mr le Curé de la paroisse fit la sépulture. Un grand nombre d'habitants d'Andrezé étaient venus spontanément rendre leurs derniers devoirs à ce digne prêtre, leur compatriote, toujours plein de fouet dont la mort a si glorieusement terminé la vie agitée qu'une exaltation excessive avait malheureusement rendue parfois un peu aventureuse.

La cérémonie de la translation du corps de Mr l'Abbé Allard fut complétée le 10 Juin 1870, par la bénédiction de la tombe du martyr de la commune de Paris. Après la messe célébrée par Mr l'Abbé Allard curé de la Chapelle Rousselin, et l'oraison funèbre prononcée par Mr l'Abbé Frémont, curé de la Jubaudière commencèrent les prières de l'absoute et le défilé de la procession.

Vingt-deux prêtres entouraient la catafalque pendant qu'une nombreuse assistance formait ses rangs, à la suite de la croix pour se rendre au cimetière où plus de 700 personnes de la paroisse et des paroisses voisines se pressèrent autour de la tombe du Père Allard, et comme suspendues aux lèvres de Mr Guimier, curé de Beaupréau, qui fit encore mais en quelques mots seulement l'éloge du martyr prêtre et Vendéen.

La tombe fut bénite par Mr le curé d'Andrezé. Ce gracieux monument sorti des ateliers de Mr Choyer d'Angers est dû à la générosité de Mr le curé de la Chapelle-Rousselin proche parent de ce martyr. Une pierre funéraire en granit est surmontée d'une croix au bas de laquelle sont représentés quelques uns des insignes sacerdotaux avec les emblèmes de la foi, de l'espérance et de la charité. Sur le piédestal on lit ces versets ; à gauche : Nolite timere eos qui occidunt corpus animam autem non possunt occidere (St Mathieu) à droite : Nihi absit gloriari misi in cruce Domini (St Paul).

Les autres prêtres d'Andrezé actuellement dans le ministère sont Mr Allard Gabriel, curé de la Chapelle Rousselin, Mr Laury, curé de Denée, Mr Besnard, curé de Vivy, Mr Dubillot, curé de Montfaucon, Mr Moreau Missionnaire des Missions Etrangères à CHAVA, Cochinchine française, Mr Brebion, vicaire à Combrée, Mr Humeau, vicaire à Montfaucon-sur-Moine, Mr Réthoré, vicaire à la Chapelle-saint-Florent, Mr Boumard, professeur au petit séminaire de Beaupréau, Mr Bourrigault, bénédictin à Solesmes, Mr Sourice, professeur, Mr Clémot, vicaire, Mr Joseph Chupin, missionnaire d'Afrique, Mr Joseph Dupont, missionnaire massacré au Tonquin, Mr Emile Sourice, Mr Emile Rullier à l'Université d'Angers, Jean Gourdon à Combrée, Joseph Ogereau, à Baugé, Christophe Césaillon à Combrée, François Sourice à l'école St Aubin.

BENEFICES FONDES SUR LA PAROISSE D'ANDREZE.

Le Pouillé de 1783 indique les bénéfices suivants pour la paroisse d'Andrezé.

1° - La chapelle de St Pierre, à la Présentation du Prieur et du curé d'Andrezé alternativement.

Cette chapelle pouvait être située à l'entrée de l'ancien cimetière situé au milieu du bourg.

En 1745, Tarrault, prêtre en était chapelain. Il mourut à Andrezé en 1755, âgé de 80 ans, et fut inhumé dans le cimetière de la paroisse.

Un acte de partage du 29 Janvier cite un pré et un jardin dépendant de la chapelle de St Pierre. On désigne encore aujourd'hui sous les noms de pré et jardin de St Pierre, des terrains touchant le jardin de la cure d'une contenance de 84 ares, qui faisaient partie de ce bénéfice.

2° - La chapelle de St Jacques, fondée dans l'église d'Andrezé, à la présentation du sieur de la Morinière. Cette chapelle avait été fondée par Messire Jacques Lefesle qui en donna la présentation à Jacques Frain, prêtre sieur du Tremblay, de la Morinière qui demeurait à Chemillé.

3° - La chapelle de St Gilles, au château des Hayes-Gasselins, à la Présentation du Seigneur des Hayes. Cette chapelle avait probablement été fondée par Gilles Sanglier, seigneur des Hayes-Gasselins, mort en 1856.

4° - La chapelle de Notre-Dame fondée par les Raimbault à la présentation de l'ainé du nom. On ignore le lieu où était cette chapelle.

5° - Le legs pieux de Louise Rivereau à la présentation de la famille. On ignore également la nature de ce legs.

NOMS DES MAIRES D'ANDREZE.

En 1792 Simon Maire, an V de la République, Mathurin Besnard, agent municipal. Le premier Messidor, an VIII, François Denis, maire. Le 14 Novembre, Jean Plard, démissionnaire en 1829. Le 5 Février 1880 Michel François Denis.

Le 8 septembre de la même année, René Dupont, le 17 Juillet 1852, Jean Sourice. Le 8 Mai 1871, Mr Cyr Charles Bourcier, chevalier de la légion d'honneur, ancien conseiller à la cour d'appel d'Angers. Mr Ambroise Joubert, ancien député. Mr Martin de la Chalouère, Mr S. Chupin de la Joussalmière.

LIEUX ET HABITATION DE LA COMMUNE ET PAROISSE D'ANDREZE.

Au commencement du XVIIIème siècle on comptait 209 feux et 940 habitants dans la paroisse d'Andrezé ; en 1790 un peu plus de 1000 habitants, et en 1806 seulement 897, ce qui accuse au moins 200 victimes de la Révolution.

Les anciens habitants d'Andrezé qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire prétendaient même qu'il avait péri près de 400 personnes de la paroisse pendant les guerres de Vendée et de l'Empire. Sur 80 jeunes gens du bourg qui partirent alors, il n'en revint seulement que trois.

Enfin en 1891 la paroisse d'Andrezé comptait environ 1420 habitants et aujourd'hui, elle n'en compte encore que 1400, et environ 300 feux.

Par les chiffres qui précèdent on voit que depuis 40 ans, la population d'Andrezé est à peu près stationnaire. La culture nourrit plus de 800 individus ; l'industrie du tissage appliquée à la fabrication des mouchoirs, fait vivre plus de 400 personnes, et le reste de la population vit de métiers qu'on exerce partout.

Le bourg y compris la Bânette et la Milorderie qui étaient autrefois deux hameaux séparés du bourg, renferme plus de 700 habitants et environ 206 ménages et la campagne 111, répartis dans les lieux nommés après.

L'AUBRONNIERE

Hameau . En 1631, l'Aubronnière fait partie de la propriété des Hayes-Gasselin appartenant à la famille Joubert d'Angers.

L'AUGARDIERE

En 1700, sur les actes de l'Etat-Civil, l'Augardière.

L'Augardière, aujourd'hui simple ferme, était autrefois une Seigneurie avec château, il n'en reste plus aucun vestige qu'un étang d'environ 60 ares, et quelques traces des anciennes douves. En 1400 la terre de l'Augardière relevait de l'Epinay, greffier, elle passa ensuite dans la famille Legras, originaire de Beaupréau. En 1424, Charles Legras était seigneur de l'Augardière, et en 1494, Guillaume Legras. Pierre de Laval, selon quelques uns aurait aussi été dans les premières années du XVIème siècle, seigneur de cette terre qui passa ensuite dans la famille de Villeneuve, René François Hubert en 1567, et Claude de Villeneuve furent successivement seigneurs de l'Augardière. Renée de Villeneuve, ayant hérité de cette terre épousa vers 1600 Charles Legras écuyer sieur de Suzenelle, qui portait d'argent à cinq faces de sables et cinq francs de gueules posées en face, brochant sur le tout. Il mourut le 17 Octobre 1620 et fut inhumé dans l'église d'Andrezé. En 1625, y fut aussi inhumé Noble homme Messire César Legras, prêtre et le 14 Juin 1637, Renée de Villeneuve. En 1679, Antoine Legras, écuyer petit-fils d'Antoine Legras seigneur de la Fresnaye, en St Aubin de Luigné, et Charlotte de Bachelard son épouse s'intitulaient sieur et dame de l'Augardière, du Rofsignol et de la Présestière. Aimée Legras sœur d'Antoine était mariée à Pierre Leroux Marquis de Longris ; Renée son autre sœur, demeurait à l'Augardière et ne savait pas signer. Balthasar Legras chevalier Seigneur de l'Augardière, marié à Geneviève de Quelier, succéda à Antoine, mais il mourut en 1686, laissant sa terre de l'Augardière à Catherine Legras, sa sœur, mariée en 1673, à René de la Vallée, écuyer seigneur de Blandouet. Suivant une tradition populaire, un seigneur de l'Augardière ayant tué son frère, pour une cause demeurée inconnue aurait été lui-même tué sur le champ par le garde du défunt. Et cette tradition semble justifiée par un acte du 14 Juillet 1686 qui relate la sépulture sous de banc des seigneurs de l'Augardière dans l'église d'Andrezé, des corps de Messire Legras chevalier sieur de l'Augardière et de René de la Vallée seigneur de Blandouet, beaux-frères décédés à même heure, le 2^{ème} jour du dit mois. Etaient présents à la dite sépulture Messire Gaborin, chevalier, seigneur de Touarcé, proche parent des défunts et Messire Louis de Souïer, écuyer seigneur de la Vallée, alliés des défunts.

Sur les dalles des 2 tombes des seigneurs de l'Augardière étaient sculptées deux épées en croix, ces dalles

enlevées de l'église en 1819, furent données à la famille Fouré de Beaupréau, actuellement propriétaire de l'Agardière. En 1689, cette terre appartenait à Noël d'Arrissade, écuyer sieur de St Pierre, mari de Charlotte de la Forte, et en 1698, à Joseph de Boys, chevalier qui épousa le 22 Avril de la même année, Françoise de la Béraudière.

En 1727, Jacques de Boys était seigneur de l'Augardière. Vendue d'abord à la famille Ribault de l'Isle la terre de l'Augardière repassa ensuite successivement à Mme Petit de la Pichonnière, seigneur de Blaison et à Mr de Busselay qui la vendit à la famille Fouré de Beaupréau, en 1811. Il y avait au château de l'Augardière une chapelle sous l'invocation de, Ste Catherine il ne reste plus rien de cette chapelle ni du château dont la destruction commença par un ouragan terrible qui éclata dans la nuit du 14 au 15 Mars 1791. Cet ouragan emporta la toiture du château et arracha même les arbres des bois environnants. Plus tard les murs furent démolis et les plus belles pierres vendues à Mr Darondeau pour bâtir le collège de Beaupréau. Le grand escalier du dit collège est celui-là même de l'ancien château de l'Augardière (cachette de Mr Mongazon, bois de l'Augardière). Les seigneurs de l'Augardière avaient droit de banc et de sépulture dans l'église de St Pierre d'Andrezé. Ils devaient trois boisseaux de froment pour le pain bénit la messe de minuit de Noël.

LA BEFFERIE

Hameau. Cette terre relevait du fief de Beaupréau et appartenait aux seigneurs de la Roche-Baraton, mais ayant été arrentée au seigneur de la Gobinière elle fut rendue au commencement du XVIème siècle, à la famille Gourreau, et passa ensuite à la famille Lefebore de la Ferronnière et enfin à celle de la Roche St André. La Befferie fut vendue de nouveau en 1729, à François Herbert sieur des Rallières en Jallais président du grenier à sel de Cholet, et en 1745, Anne herbert s'intitulait Demoiselle Herbert de la Befferie. En 1765, René Herbert des Rallières était propriétaire de cette terre dont une partie passe à Pierre Roussek notaire à St-Macaire, par sa femme Pélagie Herbert et à Maître René Boutillier aussi par sa femme Marie-Louise Herbert et le 5 novembre 1791, elle fut acquise par Jean Esseul de Jallais pour la somme de 17250 francs.

A cette époque la Befferie devait les rentes suivantes et plusieurs autres qui ne sont pas mentionnées ici :

- Huit boisseaux de seigle et 5 boisseaux de froment à la cure d'Andrezé, trois septiers de seigle, un septier de froment et 2 septiers d'avoine au seigneur de Jallais et Dame Giffard, trois septiers de seigle au sieur de la Chaussaire de St Philbert.
- 37 boisseaux 2/3 de froment avec le comble à chaque septier, trois chapons à Noël et 5 sols 6 deniers au sieur Herbert, Boutillier et son épouse et la chèse. Il était encore dû à la veuve Vételé, femme Hébréard, 5 boisseaux et 1/3 de seigle et la moitié d'un chapon sur 2 champs appelés les Marraudières. La Befferie appartient actuellement à la famille Baudry de la Renaudière.

Le BOIS-GIRARD

Vulgairement appelé le Bois-Girais, ferme située dans le premier cartulaire de St Serge sous le nom de Boens Giroü, ou Bois Giroire. Cette terre fut donnée en 1210 par Josselin seigneur de Beaupréau, à l'abbaye de St Serge et fit partie du prieuré du Prieuré d'Andrezé. Aujourd'hui, elle appartient à la famille Pelletier de Cholet.

Le BOIS-PRIEUR

Nouvelle ferme située à l'entrée de l'ancien bois prieur aujourd'hui défriché. Ce bois est situé en 1517, dans les comptes de la fabrique de St Martin de Beaupréau. On rapporte que pendant la terreur plusieurs habitants d'Andrezé vinrent se réfugier en ce bois la nuit de la Pentecôte. Le temps était affreux et la pluie tomba pendant toute la nuit. Cependant le matin l'aurore s'était montrée radieuse, le soleil acheva bientôt de dissiper les nuages. Les malheureux réfugiés s'empressèrent alors d'allumer du feu pour sécher leurs habits et réchauffer un peu les enfants grelottant de froid dans les bras de leur mère. Mais nouveau danger. Deux hommes qu'on prit pour l'avant-garde des Bleus jetèrent l'alarme parmi la petite troupe qui se crut perdue, pensant que la fumée l'avait trahie. Vite on éteint le feu et comme il n'y avait pas de prêtre deux enfants dont l'un pouvait avoir 10 ans et l'autre 12 se confessèrent dit-on à leur père même imitant ainsi nos anciens preux, sans s'en douter, mourant sur le champ de bataille.

Le BORDAGE

Ferme citée en 1655 dans les cartulaires de St Florent sous le nom de Bordage des Bois. Le Bordage n'est pas connu dans les titres plus anciens. Les habitations de cette ferme furent construites sur les terres appelées autrefois le Boys et qui furent vendues dans le XVIème siècle au Seigneur de Beaupréau. Le Boys était une ancienne maison noble qui n'existait plus dès 1498.

La BOUCHETIERE

Hameau, vulgairement appelée la Bouchière. La Bouchetière dépend du château de Beaupréau depuis le XVIème siècle.

LA BOUGRIERE

Ferme citée en 1626. Dans la nuit du 28 au 29 Septembre 1868, les servitudes de cette ferme furent incendiées par la foudre. Malgré une pluie torrentielle, et plus de 500 personnes accourues sur le lieu du sinistre, tout fut consumé par les flammes jusqu'aux animaux dont plusieurs furent pour ainsi dire carbonisés, et les autres retirés des étables à demi brûlés durent être tous abattus l'un après l'autre.

LE BOIS DES HAYES

Ou Bois Laurent , nouvelle ferme située dans la partie sud du bois des Hayes-Gasselins, aujourd'hui défriché à l'exception d'une petite lisière laissée pour l'approvisionnement des fermiers.

LE BOULAY

Hameau . En 1625, le Boulay dépendait de l'abbaye de Belle Fontaine ; il appartient aux hospices d'Angers.

LA BOURDINIÈRE

Hameau. Dans les cartulaires de St Florent cette terre est désignée en 1398 sous le nom de Bourguignère-Baraton. En 1680, elle appartenait à CH. Focq de Livonnière. La Bordinière faisait naguère partie du domaine des Hayes-Gasselins. Aujourd'hui une partie dépend du château de la Morinière et le reste appartient aux familles Braud et Lefort qui la font valoir.

LA BRILLARDIÈRE

Vulgairement la Briardière ferme citée en 1622 sous le nom de Béliardière et sur les actes d'état-civil en 1639 sous le nom de Bliardière. Cette ferme était autrefois située dans le lieu dit maintenant Le Champ du Carrefour de la Douve, entre la Chaumine et l'Augardière sur l'ancien chemin de Jallais à Beaupréau. La Briardière fait partie de la propriété de l'Augardière et appartient à la famille Fouré de Beaupréau.

LA CAILLAUDIÈRE

Petite closserie prise sur les Grenaudières en 18.. Ce nom lui vient de son propriétaire le sieur Cailleau. La Caillaudière paye une rente annuelle aux fabriques d'Andrezé et du May pour une fondation de messes sur les Grenaudières.

LA CABANE

Ferme citée en 1622. Cette ferme faisait partie autrefois de la terre des Hayes-Gasselins. Aujourd'hui elle appartient à la famille Chéné qui la fait valoir.

LE CERISIER

Hameau cité en 1621. Le Cerisier fait partie de la propriété des t ... appartient à la famille Joubert d'Angers.

LA CHALOUÈRE

Hameau autrefois et vulgairement encore la Challouère. La Chalouère appartenait à la famille de la Rivière, elle passe ensuite à la famille de Sansay, puis à la famille Gourreau qui la vendit au seigneur de Beaupréau vers 1550.

LA CHAUMINE

Ferme citée en 1694 et qualifiée de bordage. En 1791, une rente de 9 boisseaux de froment et 2 sols 6 deniers était encore levée sur la Chaumine. Cette ferme fait partie de la propriété de l'Augardière et appartient à la famille Fauré de Beaupréau.

LA CHAUSSEROTIERE

Ferme citée en 1629. C'est sur le chemin de cette ferme au Moulin Prieur que se trouve le lieu nommé Coupe-Gorge, mais on n'a aucune donnée certaine sur l'origine de ce nom qui vient sans doute de quelque assassinat commis en ce lieu.

LES CHUPELLERIES

Village. En 1622, la Chupellerie. En 1758, M. Giffard curé d'Andrezé devait 2 livres, 11 sols 6 deniers de rente foncière sur les Chupelleries.

LA CHUPINIÈRE

Ferme vulgairement le Petit Malveille. La Chupinière appartient à la famille Mauget qui la fait valoir.

LE COTEAU

Maison située à l'ouest du bourg près de la fontaine de la Girauderie sur le chemin de Saint Macaire.

LE COUDRAY

Nouvelle ferme prise sur la Bourdinière. Le Coudray appartient à la famille Gourdon qui la fait valoir.

LA DENELLIÈRE

Hameau vulgairement la Denière. En .5.. la Denillière. Cette terre appartenait alors à Carles du Plaëssis, seigneur de la Bourgonnière, en Bouzillé. Et en 1558 à Pierre Gourreau, sénéchal de Beaupréau. Elle devint ensuite propriété de la famille Licquet qui en avait hérité et passe ensuite en 1618, à la famille Pionneau, puis à Charles Alexandre de Goyon, mari de Jacques Pionneau. D'après le bail du 26 Juin 1743, le preneur devait outre le prix de ferme qui était de 100 livres en argent 12 septiers de blé seigle au terme de l'Angevine. Un agneau gras à la fête de Pâques, 4 chapons à la fête, et 10 livres de beurre au bailleur. La Denellière fut acquise de Messire Louis Jacques Baroueil, conseiller du Roi et Receveur des tailles en l'élection de Vendôme, et de Dame Haudet Salier son épouse, par Messire Jean Augustin René Frain, seigneur du Tremblay et de la Morinière; le 27 Avril 1746 et a toujours depuis cette époque fait partie du domaine de la Morinière.

LA DIDERAI

Hameau, en 1502. La Guyderaye qualifiée village et dans tous les titres depuis le commencement du XVIIème siècle, la Didrays. La Diderais appartenait autrefois au seigneur de l'Epinay-Greffier elle fut vendue en 1629, à noble homme Pierre Licquet. Cette terre appartient actuellement à la famille de Quatrebarbes. Les religieuses de Saint Florent de Saumur levaient le quart des parties des grandes dîmes sur les terres du village de la Guyderays. Le chapelain de l'Epinay-Greffier en la chapelle du Genêt et le curé d'Andrezé levaient aussi des dîmes sur la Guyderaye.

LES DOUAUX

Ferme, vulgairement, les Duaux et dans un ancien titre de la commanderie de Villedieu : Le Douand. Les Douaux appelé autrefois les Gourdonnières, appartenait en 1563 à la famille Drouet ; en 1625 à Guillaume Garciau, tanneur à Villedieu ; et en 1761, à Pierre de Varice, sieur de Maroille. La commanderie de Villedieu levait une rente foncière de 8 boisseaux de blé seigle sur les Douaux? Cette ferme est encore grévée d'une rente de 30 livres tournois réduit à 29 francs 70 centimes que le fermier paye chaque année à la Veuve Morice de St Lambert du Lattay. En 1868 les Douaux étaient tenus par la veuve Esseul l'une des filles du généralissime Cathelineau. Cette même année elle se retira au bourg d'Andrezé, où elle est morte le 25 Avril 1873. La ferme des Douaux augmentée d'une partie des terres de Mocrat, petite closerie située près de la Chalouère, fut vendue par le sieur Esseul en 1840 à Monsieur Bancheureau de Durtal alors percepteur à Beaupréau. Cette terre appartient actuellement à la famille Baudry de la Renaudière.

L'ERAUDIÈRE

Ferme citée en 1582, au cadastre de l'Eraudière, mais à tort, sans doute, car dans tous les titres depuis 1623, on trouve constamment Léraudière, cette ferme appartient au seigneur de la Chapronnière en Jallais. Anette Chapron, fille de Jean Chaperon qui portait d'argent à 3 chaperons de gueules en 1446 la transmet à la famille du Plessis par son mariage avec Jacques du Plessis, chevalier. Dans le XVI^{èmes} siècle, l'Eraudière fut vendue à la famille Gourreau sieur du Pasty, et en 1699 Charles de Fontenel le seigneur de Souvigné. Cette terre fut acquise en 1745 par Jean René Augustin Frain seigneur du Tremblay et de la Morinière.

LA FARINIÈRE

Hameau cité en 1519. La Farinière relevait du fief de l'Epinay, greffier et appartenait dès 1555 à Guillaume de Bouillé seigneur de la Morinière. D'après le bail de 1765; le preneur devait outre le prix de la ferme qui était alors de 200 livres, 12 septiers de blé seigle au terme de l'Angevin, 4 chapons et deux livres de fil à la fête de Noël, 2 agneaux à la fête de Pâques et 4 livres de laine à la Pentecôte. Il devait aussi chaque année, planter 6 égrasseaux et semer un boisseau de grands.

LA FILLEBERTIÈRE

Vulgairement la Forterie petite closerie située près du Planty.

GASSELIN

Moulin à eau sur le Beuvron cité en 1621. Ce moulin dépend de la Morinière il appartenait autrefois au seigneur des Hayes-Gasselins et relevait à foy et hommage de la Morinière. Mr Descaseaux, seigneur des Hayes ayant été cité aux assises de la Morinière, tenues en 1730, s'empessa de reconnaître pour une lettre où brille la plus exquise politesse des droits du seigneur de la Morinière à ce sujet et aussi de faire rendre ses devoirs au dit seigneur. Un moulin à vent situé au-dessus du lavoir de Balemboine et brûlé pendant la révolution de 93 dépendait de Gasselins. Le lieu où était ce moulin se nomme aujourd'hui le Jardin du Moulin Brûlé.

LA GAUDINIÈRE

Nouvelle ferme située dans la partie nord de l'ancien bois des Hayes-Gasselins.

LES GRENAUDIÈRES

En 1620 les Grenaudières qualifiées de bordage. Une fondation de Messes sur les Grenaudières est servie chaque année dans les églises d'Andrezé et du May par les propriétaires de ce bordage, la famille Pasquier qui le fait valoir. En 1782, le sieur Arrondineau buraliste à Bouguenais, acheta les Grenaudières et cadenneries y annexées pour la somme de 842 livres. Il devait entre autres rentes dont cette petite propriété qui était alors gravée : trente boisseaux de blé seigle et trois chapons et un quart au château de Beaupréau 30 sols à la demoiselle Martinière d'Andrezé, six livres à la cure du May et 3 livres tant à la cure qu'à la fabrique d'Andrezé.

GRUGE-PAIN

Vulgairement Groge-Pain ainsi que dans quelques anciens titres ferme citée en 1681. En 1771 cette ferme appartenait aux Demoiselles Renée-Marie-Louise Herbert de le Goupillier et Louise-Renée Herbert et relevait du prieuré d'Andrezé, aujourd'hui elle dépend du château de la Morinière.

LA GRANDE GUERCHE

Hameau cité en 1420. La Grande-Guerche appartenait au XIV^{ème} siècle à Etienne Langlois et à Hardy Savary et en 1420 à Raynault de Bazoges, chevalier. Son fils Jean de Bazoges ayant épousé Aliénor des Roches, dame de Beaupréau, réunit cette terre au domaine de Beaupréau dont elle a toujours fait partie depuis cette époque.

LA PETITE GUERCHE

Ferme citée en 1623. Cette ferme fait partie de la propriété des Hayes appartient à la famille Joubert d'Angers.

LA GUILLERIE

Autrefois Launaye-Sicher, ferme citée en 1643, elle appartenait alors à la veuve Raimbault, Simone Bardin. En 1685, cette ferme dépendait de l'abbaye de Bellefontaine ; aujourd'hui elle appartient aux hospices d'Angers.

LA HAUTE PREE

Nouvelle ferme située près de la Raimbauderie. La Haute Prée appartient à la famille Petiteau d'Andrezé.

LES HAYES-GASSELIN

Les Hayes-Gasselins aujourd'hui simple hameau composé de deux fermes étaient autrefois une seigneurie avec château, il n'en est plus que des ruines. Les ruines de l'ancien manoir sont superbes, dominant le pays de leur masse énorme, aux sommets déchaquetés, sur une éminence avec esplanade, qu'entourent de profondes douves parfaitement reconnaissables, quoiqu'à demi-envahies par la végétation et les décombres.

Relevait de cette seigneurie en 1530, le fief, bordage et tiennent de la Bouzillerie de Saint Martin de Beaupréau en 1540, le lieu domaine, fief et seigneurie de la Chevalerie en Jallais et pour moitié ; le Bois-Buteau de Montigné sur Moine. Le nom de Hayes-Gasselins vint à cette maison d'une famille établie à Beaupréau depuis l'an onze cent. Guillaume Gasselins était seigneur des Hayes. En 1434, Françoise Gasselins sa fille ayant épousé Jean de Laval Montmorency, la terre des Hayes appartint successivement à Jean et à Louis de Laval. Louis de Laval fils était seigneur des Hayes en 1555 ; mais n'ayant pas laissé de postérité, cette terre passa à Gilles Sanglier, son cousin germain, mort en 1556, et dont la fille Renée Sanglier épousa en 1559, Claude de Châtillon, baron d'Argenton. Marie de Châtillon leur fille ayant épousé en 1597 Charles de Manthon descendant de l'ancienne et illustre maison de Savoie dont était issu Saint Bernard dans les Alpes au Xème siècle mourut en 1615, sans laisser d'enfants, après avoir donné par testament à son mari le terre des Hayes. En 1626, la terre et le château des Hayes appartenaient à Balthazar Menthon, baron de Rochefort, seigneur de Château Bouchard Escuvien, charbonnod l'Erigodeau et le Bois Renaud Melchionne de Manthon, fille unique de Balthazar ; épousa Jean-Jacques de Marest. Ils vivaient en 1660. Leur fils Albert-Eugène de Marest, comte de Rochefort, baron de Château-Bouchard-Escuvien, marié à Catherine de Romien, possédait la terre des Hayes en 1679, et était alors en contestation avec Balthazar Legras, seigneur de l'Augardière au sujet des droits honorifiques dans l'église d'Andrezé. Le 21 Octobre 1681, il lui naquit un fils qui eut pour parrain François de Marest, écuyer, et pour marraine Demoiselle Françoise de la croix et le 21 Octobre 1688, une fille nommée Louise qui mourut huit jours après sa naissance. Elle fut inhumée dans la chapelle du château des Hayes avec la permission de l'évêque d'Angers. Vendue au sieur Bérault de la chênaye et revendue en 1720 à Joachim Descaseaux de Hallay écuyer qui mourut en 1731, le terre des Hayes passa à ses neveux Pierre-Henri-Benoît d'Arissade et Andrée-Renée Boussineau. En 1736, Pélerin, marchand d'Andrezé était fermier général de la terre des Hayes-gasselins. Sa fille épousa cette même année François Deniau docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, fils d'un marchand de Beaupréau. Les Hayes restèrent ainsi aux mains des fermiers généraux jusqu'à la Révolution. Le dernier fut Gaudré à Andrezé, frère de Giffard, curé de la paroisse. En 1740, les Hayes appartenaient à Angélique Boussineau, mariée à Philippe-Auguste Pantin de la guerre, chevalier, capitaine d'infanterie.

Comme l'Augardière et la plupart des anciens châteaux, celui des Hayes a aussi sa légende dramatique. Vers le milieu du XVIIIème siècle le fils du seigneur des Hayes qui visait paraît-il au titre d'esprit fort, prétendit effrayer l'un de ses fermiers en se transformant en loup-garou. Par une nuit sombre il attendit au carrefour des Noues le nommé Chupin de la Joussalmière qui venait de porter au château le prix de sa ferme et se rendait muni d'une hache qu'il venait de faire affûter en passant au bourg. Saisi d'abord par l'apparition le fermier recouvra bientôt son sang-froid et à une nouvelle attaque de la bête il l'étendit à ses pieds d'un coup de hache. Le jeune seigneur des Hayes n'était plus.

Ce n'est sans aucun doute qu'une pure légende mais ce qu'il y a de certain c'est que l'on montre au carrefour des Noues une vieille croix de pierre portant le millésime de 1758, avec cette inscription : P. CHUP. D. A. LA. I. P. D. et, qui suivant le testament populaire aurait été élevée en ce lieu par le fermier de la Joussalmière en mémoire du tragique événement.

Le seigneur des Hayes-Gasselins avait droit de banc et de sépulture en l'église Saint-pierre d'Andrezé. Ils avaient fondé une chapelle sous l'invocation de St Gilles dans leur chapelle des hayes et probablement aussi à la Chaussaire et à Chanzeaux car le seigneur des Hayes-Gasselins présentaient trois chapelles situées dans les paroisses de la Chaussaire, de Chanzeaux et d'Andrezé ; et ces trois chapelles étaient sous l'invocation de St-Gilles. Le 10 février 1742, Charles Boussineau, clerc tonsuré écuyer, sieur de Mauves près de Nantes prenait possession de la chapellerie des Hayes.

Il était d'usage lors, de sonner les cloches à l'arrivée des seigneurs des lieux, et cette coutume, dit-on, s'est conservée jusqu'après la Révolution.

Le service de cette chapelle fut dans la suite transporté dans l'église paroissiale de St Pierre d'Andrezé. Les titres

constatent qu'au XVIIème siècle plusieurs habitations étaient groupées autour du château : la plus remarquable était celle passant sur les terres qui ont conservées le nom d'allée du Bourg ; puisqu'elle du châtaignier ; et la grande Allée. Le château des Hayes fut brûlé en 93, pendant les guerres de la Vendée. Ses ruines indiquent une construction du XIIIème et XVIème siècle avec tours pont-levis, fossés aujourd'hui comblés, et un étang de 4 hectares, actuellement desséché mais dont on voit encore la chaussée. On est généralement persuadé que l'ancienne maison des Hayes-Gasselin était autrefois située au lieu désigné aujourd'hui sous le nom des Vieilles Doves. On dit même que cette terre ayant été acquise par trois seigneurs, l'un se chargea de la construction du château dont on voit encore les ruines, l'autre de la plantation des bois, et enfin le troisième des travaux de la chaussée actuelle de l'ancien étang. Une autre tradition, non moins curieuse que les deux premières, rapporte que l'on voyait encore sur la porte de l'ancien château avant la Révolution l'empreinte de deux fers à cheval, et voici comment les anciens expliquaient ce fait que l'on raconte encore pendant les longues soirées d'hiver. Un seigneur des Hayes, la rage et le désespoir au cœur sortait un jour à cheval de l'antique manoir qu'il venait de perdre au jeu. Avant de franchir ce pont-levis, il se détourne pour voir encore une fois le vieux château ; mais transporté de colère, il enfonce aussitôt ses éperons dans les flancs de son coursier en s'écriant : Adieu château des Hayes ; jamais je ne te reverrai. Et la noble bête bondissait sous l'éperon de son cavalier lança fortement ses deux pieds dans la vieille porte en chêne que ses fers y demeurèrent imprimés. La porte gardait encore le souvenir de cette journée funeste, comme on l'a déjà dit lorsque 93 vint y inscrire son nom en caractères de feu. La terre des Hayes appartient actuellement à Mr Ambroise Joubert d'Angers, député à l'Assemblée Nationale, qui l'a acquise de Mr Henri Pantin de la Guerre, le 21 Novembre 1871 pour la somme de 600 000 Francs. Au mois d'Août 1846, les servitudes des Hayes furent incendiées par un ballon lancé dans le bourg d'Andrezé sur les 10 heures du soir. Ce ballon vint s'abattre dans l'aire des fermes à l'entrée de la grange qui fut brûlée avec tout le fourrage qui se trouvait là ainsi qu'une partie des gerbes de la ferme. Il n'y a que quelques années encore, il existait non loin de l'ancien château des Hayes un superbe chêne qui mesurait plus de 8 mètres de circonférence à hauteur d'homme. La hache a détruit cette curiosité végétale.

LA HUTTE

Ferme citée en 1681, et qualifiée bordage. Le Bordage de la Hutte ainsi que les terres de la Rourie y annexées appartient à la famille Allard et à la Veuve Sourice d'Andrezé.

LA JOUSSALMIERE

Au XVème siècle, la Jossalinière et au XVIIème siècle la Joussalmière. Hameau cité en 1502, vulgairement et au cadastre la Joussamière. La Joussalmière appartenait au seigneur de la Roche Baraton en Beaupréau. En 1543, René d'Aubigné la vendit à René Perrault sieur de la Giraudière, et vers 1740, elle passe à la famille de la Guerre. Maintenant une partie de cette terre appartient à Monsieur Ambroise Joubert d'Angers, et le reste est propriété des enfants Mériaux qui la font valoir. Les religieux de St Florent de Saumur levaient la moitié des dîmes grandes et petites sur une pièce de terre exploitées par les fermiers de la Joussalmière. On dit qu'une petite ferme nommée les Ancelleries existait autrefois dans le lieu-dit maintenant le champ des Ancelleries qui fait partie des terres de la Joussalmière.

LA LUNIERE

Cette ferme, autrefois, la Lunellière. C'est à partir de 1632 que l'on commence à écrire la Lunière. Cette ferme s'appela d'abord L'Aunaye Luneau du nom de son propriétaire. En 1416, elle passa à la famille de Planty, en 1438 à Jean de Pied Bouaux, en 1531 à Julien Roard et Julien Tertard, 1595 à Julien Hervé Maubert et Louis de Nillet par leurs femmes.

D'après le bail de 1617 le preneur devait planter chaque an 15 chesneaux et 20 sauvageons. Il devait en outre une bonne douzaine de lin pesselé. Le domaine de la Lunière qui comprenait outre les habitations, vergers, vignes, prés, pastures, bois, haies, terre arrable et non arrable, appartenait alors à la veuve De Lannel, Simone Tertard qui l'avait chargé de 2 boisseaux de blé seigle et ? livres 16 sols de rente à la fabrique de la Chapelle-du-Genêt. Le 26 Mars 1632, son fils Pierre de Lannel notaire en ladite paroisse de la Chapelle-du-Genêt gréva encore le domaine de la Lunière de 2 septiers de blé seigle de rente pour un service de trente messes à basse voix chaque année. En 1680, la Lunière appartient à François Bérauld, sieur de l'ogivière et en 1770 au sieur des Hayes-Gasselin.

MALVEIL

Ou Maleveille appartenait en 1464 à André du Hutay et passa ensuite dans le domaine des seigneurs de St Philbert. Les religieux de St Florent de Saumur levaient la moitié des dîmes de blé tant froment que seigle, orges

et autres fruits croissants au village, terres, domaine et appartenance de Maleville. Assis en la paroisse d'Andrezé, en la chatellerie de Beaupréau, avec la moitié des prémices des petits blés croissant au dit villages comme pois fênes, lin, chanvre, naveaux, et aussi des bestes nourries au dit lieu, comme veaux, pourceaux, agneaux, laine et autres choses sensées et réputées Grands dixmes et prémices.

Le sieur Frébault de St Philbert levait aussi les dîmes sur les terres du village de Maleville. Les cart. De st Florent citent en 1512, le grand chemin tendant de la Malveille à St Brumeur, aujourd'hui les Cimbronnieres de St Philbert.

Le 22 Avril 1847, les habitants de Malveil furent témoin d'un bien triste spectacle. Une fille du village Renée Lefort fut trouvée morte dans le champ du Fraîche. Ses vêtements étaient en lambeaux, ses membres disloqués et tout son corps horriblement mutilé. Elle avait été trainée tout le long d'une haye et à travers champ par une vache épouvantée qu'elle faisait paître en la tenant par une corde dont elle avait eu l'imprudence de filer l'extrémité aux cordons de son tablier. Cette fille était âgée de 35 ans.

LA MAISONNETTE

Ferme citée en 1683 et habitée par un cerclier. En 1730, la fabrique d'Andrezé percevant une rente foncière d'un boisseau de blé seigle sur le bordage de la Maisonnnette la fabrique de St Martin une de 3 boisseaux et demi et le seigneur de la Noé Raimbaudière , une de 5 boisseaux mesure de Beaupréau.

La Maisonnnette appartient à la famille Bouyer qui la fait valoir.

LA MAISON NEUVE

Petite ferme citée en 1709 et qualifiée bordage. Cette ferme appartenait alors à François Herbert sieur des Rallières et relevait du Prieuré d'Andrezé, aujourd'hui elle appartient à la famille Moreau.

LA MORINIÈRE

Autrefois la Cour de la Morinière, ancien château dont il ne reste plus aucun vestige. Le château actuel de la Morinière, élégante construction consistant en un corps de bâtiment décoré aux angles de 4 sveltes tourelles ne remonte pas au-delà de 1850. C'est Mr Bourcier actuellement propriétaire de la Morinière qui l'a fait élever sur le coteau formant la rive gauche du Beuvron, environ à 600 m du bourg. Au commencement du siècle on voyait encore les ruines de l'autre château, une tour seulement situé au lieu où s'élève aujourd'hui la ferme de la Basse Morinière.

En 1414, la terre de la Morinière appartenait à la famille Lecomte, puis en 1493, à René de Pouillé, marié à Jeanne Lecomte, et en 1609, à la famille Frain du Tremblay. En 1691 Jacques Frain prêtre, sieur du Tremblay et de la Morinière par son testament du 8 Juin fondait à perpétuité dans l'église paroissiale de St Pierre d'Andrezé pour chaque jeudi de l'année une messe à voix basse de l'office du St Sacrement pour être jointe à la chapelle de St Jacques fondée dans l'église. Il donnait aussi à perpétuité pour être distribué aux pauvres de la paroisse d'Andrezé à chaque anniversaire de son décès le pain d'un septier de blé.

Les assises pour rendre les obéissances féodales et faire les actes de foi et hommages au seigneur de la Morinière furent tenues à la cour de la Morinière, le 6 novembre 1790.

En 1745, la Morinière appartenait à Messire Jean-Augustin René Frain, seigneur du Tremblay et de la Morinière conseiller du Roi, lieutenant particulier criminel et assesseur civil à la sénéchaussée et siège présidial d'Angers et en 1782, à Catherine Frain, femme de Messire Louis François Lucet Seigneur de la Romanerie. Arrêtée de Joseph Jean de Dieusée Mr Retailleau en 1813, la terre de la Morinière passe par alliance en 1848 à Mr Cyr Charles Bourcier chevalier de la légion d'Honneur, conseiller à la cour d'Appel d'Angers.

Les seigneurs de la Morinière présentaient à leur chapelle de St Jacques fondée dans l'église de St Pierre d'Andrezé.

La Morinière, hameau en 1730, Maître Thomas compère, curé du Pin-en-Mauges, percevait sur les métairies de la Morinière et de la Farinière, une rente foncière de 8 boisseaux de blé seigle, le curé d'Andrezé une d'un septier et demi.

Maître Thibault curé de Notre Dame de Montfaucon, et chapelain de la chapelle de notre-dame, desservie dans l'église de St Germain levait aussi les dîmes et les prémices sur les dites métairies qui autrefois devaient encore une rente foncière de 4 boisseaux de blé seigle, mesure de Beaupréau à la commanderie de Villedieu. Le sieur Claude Cormeau notaire de la Baronnie de Montfaucon percevait également une rente foncière de 16 boisseaux de blé seigle le dernier boisseau comble le reste, les métairies de la Morinière, de la Farinière.

LA BASSE MORINIÈRE

Ferme, les habitations de cette ferme, nouvellement construites sont situées sur l'emplacement de l'ancien

château de la Morinière.

LE MOULIN-PRIEUR

Moulin à eau sur le Beuvron, cité en 1419. Ce moulin était tenu censivement du prieuré d'Andrezé au devoir de 5 septiers de blé seigle, mesure du Prieuré, 2 sols et 4 poules à Noël et 3 sols pour un pré et un jardin y annexés. Le prieur d'Andrezé possédait deux moulins à eau et deux moulins à vent. Ces moulins furent vendus par l'abbaye de St Serge, au seigneur de la Morinière. Le pont du Moulin Prieur, sur le Beuvron fut construit en 1843.

LE MOULIN DE LA RIVIERE

Ferme, ancien moulin à tan sur le Beuvron, cité en 1623. En 1764 ce moulin était habité par un marchand meunier. Mathurin Vincent. La ferme de la Rivière est citée en 1624 et qualifiée bordage.

LA MOUZIÈRE

Nouvelle ferme située dans la partie sud défrichée du bois des Landes Fleuries. Cette ferme dépend du château de Beaupréau.

LES NOUES

Ferme citée en 1494. Cette ferme appartenait alors à Guillaume Legras, seigneur de l'Auardière. Vers 1550 elle passa à la famille Goureau, en 1641, à Pierre Naud, marchand d'Andrezé ; en 1709, à Henri Bigot, sieur de la Biffaudière, et en 1785, à Madeleine de Mailly, vve d'Anselme-Etienne Pasqueraye de Bouzay, chevalier seigneur de St Jean des Mauvrets.

Les Noues appartiennent actuellement à la famille Lebeau de Fontaine Guérin.

LE PATIS

Nouvelle ferme prise sur la Bougrière et qui appartient à la famille Sourice d'Andrezé.

LA GRANDE PARAGÈRE

Hameau cité en 1466. A cette époque la Grande Paragère appartenait à François de la Jarrie ; puis par héritage, elle passa à la famille du Vergier et Cathude la cour. Et fut vendue en 1626, par Messire Hardy de la Cour à Louis Husteau, Julien Pasquereau et René Raimbault dont la famille resta depuis seuls propriétaires des paragères. La commanderie de Villedieu levait sur la Grande Paragère, une rente foncière de 4 boisseaux de blé seigle, mesure de Beaupréau. La grande Paragère appartient maintenant à la famille Lebeau de Fontaine Guérin.

LA PETITE PARAGÈRE

Ferme ancienne maison noble elle devait 2 sols de rente à la fabrique de Saint Martin de Beaupréau. En 1416, la Cour de la Paragère en était alors seigneur Jean de Ver du chef de la femme, Robine de Beaumanoir. En 1466, la Paragère appartenait à François Baraton, seigneur de la Roche Baraton, et en 1520, à René d'Aubigné seigneur de la Jousselinère dans le Pin-en-Mauges. Elle fut acquise vers 1600 par Guillaume Aubry, avocat du siège présidial d'Angers et en 1680, elle appartenait à Marie Aubry qui épousa le sieur de Montargon. Cette terre passa ensuite à François de Loage, par sa femme Marguerite Eveillard, fille de Madeleine de Montargon, et en 1703, à Louis de Loage. En 1709, Pierre Raimbault avocat à Angers, héritier de Louis de Laage, était propriétaire de la Paragère qui passa en 1762 à Jean François Raimbault sieur de la Blotterie. La commanderie de Villedieu levait une rente foncière de 4 boisseaux de blé seigle, mesure de la Commanderie, sur la Petite Paragère ; les Religieux de St Florent de Saumur levaient les quarts des dîmes sur deux pièces de terre exploitées par les fermiers de la Paragère, mais on ignore si ces deux pièces faisaient partie du domaine de cette terre. Enfin, cette propriété qui était passée par alliance dans ces derniers temps à la famille Las-cases appartient aujourd'hui à la famille Douezy qui la fait valoir.

LA PICARDIÈRE

Hameau, en 1540, cette terre appartenait à Philippe Gaisnard, issu d'une famille noble de Beaupréau, mais ayant été acquise par François de la Jarrie qui possédait déjà la Grande Paragère, elle passa ensuite, par alliance à la

famille Du Vergier, puis à celle de Grasset. En 1607, la Picardière fut vendue par Adam de Grasset à René Papin, sieur de la Coudre et en était propriétaire en 1676 ? François Rouse, depuis enfin elle passa à la famille des Raillières. Aujourd'hui la Picardière appartient à la famille Sourice d'Andrezé.

LE PLANTY

Village cité en 1681. En 1790, le Seigneur de la Noë Raimbaudière percevait une rente foncière de 4 boisseaux de blé seigle sur le Planty.

LE BAS-PLANTY

Petite closerie près du moulin du Planty. Autrefois, il existait un autre moulin près du lieu où s'élève actuellement la croix du Planty. Le 11 Juin 1841, ce moulin fut foudroyé et le meunier nommé Laury fut tué par la foudre au milieu de plusieurs voisins venus au moulin pour s'abriter contre la pluie qui tombait par torrents. Cet orage fut si terrible que tout le monde était dans la consternation, on se rassemblait dans les maisons et de mémoire d'hommes, on n'avait jamais rien vu de semblable.

LE PONT-MARAIS

Petite maison située à l'est du bourg sur le chemin de Jallais, près de la croix du Jubilé. Une nouvelle maison a été construite depuis quelques années en face de cette croix.

LE PRIEURE

Ancienne maison du vicaire et dépendance du Prieuré d'Andrezé, aujourd'hui petite ferme qui appartient à la commune.

LE QUARTERON

Hameau cité dès le milieu du XVème siècle. On écrivait le Cartron. Amiot. A cette époque le Quarteron appartenait à la famille Amyot. Jean Amyot, mort en 1466, tenait cette terre du chef de sa femme. En 1535, Jacques Amyot était seigneur du Souchereau et du Cartron qui relevait à foi et hommage du seigneur de Beaupréau. Il passa ensuite René Prieur, sieur de la Chapellerie puis à la famille Gourreau et en 1567, au seigneur de la Morinière.

Le titulaire de la chapelle Notre-Dame desservie en l'église de Saint-Germain-les-Montfaucon, levait les dîmes et prémices sur la terre du Quarteron, et l'abbaye de Bellefontaine percevait sur la dite terre une rente foncière de 4 septiers de blé seigle d'où lui vint le nom de Cartron-Moine. Le curé de Notre Dame de Beaupréau levait aussi une rente foncière de 3 boisseaux de blé seigle sur le Quarteron. La fabrique de la dite paroisse, une autre rente pareillement de 3 boisseaux de blé seigle, mesure de Beaupréau, et le curé d'Andrezé, une de 4 boisseaux.

Une petite ferme dont on ignore le véritable nom existait autrefois, paraît-il dans le lieu-dit maintenant le champ de la Boucherie. On dit que le lieu fut ainsi nommé parce que les habitants de la ferme avaient été massacrés pendant la nuit pendant la Révolution.

LA RAIMBAUDERIE

Hameau cité en 1629 et qualifié de village au cadastre, la Raimbauderie. Un acte de partage du 23 Janvier 1786, constate l'existence d'une chapelle des Raimbault au bourg d'Andrezé, et désigne un jardin qui en dépendait. Cette chapelle sous l'invocation de Notre Dame, se trouvait selon toutes les apparences, entre l'école des filles et celle des garçons.

LA ROCHE-BEAUCHENE

Hameau cité en 1623. La Roche-Beauchène relevait du Prieuré d'Andrezé. En 1717, Messire Lézineau, doyen du chapitre de l'église cathédrale d'Angers, vendit cette terre à François Herbert, sieur des Raillières. En 1745, René Herbert s'intitulait « Demoiselle Herbert de la Roche ». Aujourd'hui une partie de cette terre appartient aux familles Boyer et Cailleau qui les font valoir.

LE GRAND et le PETIT RUAULT

Autrefois, le bas et le petit Ruault . Le bas Ruault relevait à hommage lige du seigneur de Beaupréau, et lui devait en temps de guerre, 15 jours de garde en sa ville de Beaupréau. En 1416, Guillaume était seigneur du Bas Ruault, et François de la Jarrie était en 1462. Anne de la Jarrie, sa fille portat par son mariage, ce domaine à Hardy du Vergier, illustre famille du Poitou, de laquelle sont issus les RocheJacquelin. Gabrielle du Vergier ayant épousé en 1579, René de Grasset, Adam de Grasset leur fils, vendit le Ruault en 1607 à René papin, sieur de la Touche de Montfaucon et en 1618, René Boulay , contrôleur au grenier à sel de Cholet possédait cette terre du chef de sa femme, Jeanne papin. En 1677, Jean Cardin, receveur en l'élection des Sables d'Olonne était propriétaire du Ruault et en 1806, les hospices d'Angers possédaient une partie de cette terre.

D'après le bail à ferme donné cette même année au Sieur Papin, il devait être planté tous les ans autour des terres appartenant à la Closerie appartenant aux dits hospices, six pommiers, poiriers ou noyers entés de bonne espèce de fruits, et soigneusement garnis de pieus et d'épine. Ces arbres devaient être aussi bêchés deux fois par an. Le Grand Ruault qui, dans ces derniers temps était un hameau, fermé de plusieurs habitations appartenait aux familles Malinge et Papin. Aujourd'hui, il appartient à Jacques Baumard et à la famille Petiteau d'Andrezé qui le font valoir.

Le Petit Ruault appartenait avant la Révolution à la famille des Rallières , il passa ensuite à la famille Fouré de Beaupréau qui le vendit en 1863 au sieur Gerfaud de Gesté. Aujourd'hui il appartient à René Douezy qui le fait valoir.

Le seigneur de la Thibaudière de la Chapelle du Genêt tenait la moitié des dîmes et prémices sur les terres, domaine et appartenances du Bas Ruault et du Petit Ruault en Andrezé. Le curé d'Andrezé y levait aussi la moitié des dîmes sur les fruits et bestes y croissant, et les religieux de Saint-Florent de Saumur, sur le quart des grandes dîmes.

Par un acte du 2 Juin 1502, Jean Freneau, prêtre à Saint-Macaire et sa sœur Catherine, épouse de Pierre Bauchet demeurant à Cholet, avaient vendu aux religieux et couvent de Saint-Florent de Saumur, pour sept vingts écus d'or à la couronne, payés comptant, toutes les dîmes que ce couvent levait en la paroisse d'Andrezé. Les moines acquéreurs devaient payer en outre, 4 sous 2 deniers tournois de cens pour le droit du seigneur de Pastelière qui recevait ces dîmes à Saint-Macaire, six boisseaux de blé seigle au curé d'Andrezé, rendus en son presbytère pour son droit de gros des grands dixmes et 2 sols 6 deniers, pour cours des dixmes des prémices.

LA SUVINIERE

Hameau en 1634, la Souvinière vulgairement la Suvinière. Cette terre fait partie du domaine de Beaupréau de temps immémorial. Entre cette ferme et la croix des landes-Fleuries, une autre croix placée sur le bord de la route rappelle la mort tragique de Jacques Petiteau fermier du Moulin de la Rivière, tué en ce lieu par un taureau vers les 9 heures du soir le 9 du mois d'Aout 1872. Le jeune François Petiteau du Puiset, âgé seulement de 10 ans, parent et domestique du défunt, eut le courage de passer seul toute la nuit près du corps de son maître. Etranger à la commune, cet enfant ignorait qu'il se trouvait si proche de deux habitations.

LES TOUCHES

Hameau, situé près de la croix de Hayes-Gasselin, sur le chemin de Jallais.

LA TUAUDIÈRE

Ferme citée en 1554, elle appartenait alors à la famille Guillonneau, et en 1700, à François Dirodouetz, sieur de la Quétraie. Cette ferme fut acquise en 1746, par le seigneur de la Morinière.

LA TUILERIE

Ferme citée en 1781, une fabrique de tuiles y existait alors, mais cette industrie a disparu depuis longtemps. La Tuilerie vulgairement les Landes Fleuries fait partie du domaine de Beaupréau.

TUVACHE

Ferme citée en 1622, et qualifiée bordage. Le 14 Novembre de cette même année mourait en cette ferme, René Raimbault, âgé de 100 ans en 1730, Tue-vache appartient à René Pellerin, sieur de Fontaine, fermier général des Hayes-Gasselin. A cette époque, Messire François Maréchal, conseiller au parlement, abbé de l'Abbaye Royale de Bellefontaine, percevait une rente de 2 septiers de blé seigle et 12 sols 8 deniers de cens, Messire Joseph Poirier sieur de la Boissière, conseiller du Roy, officier du Grenier à Sel de la Pointe, et Juge général des Gabelles de France, une rente de 2 septiers de blé seigle, mesure de Beaupréau ; et la fabrique d'Andrezé, une rente foncière de 2 boisseaux de blé seigle. Tue-Vache dépend aujourd'hui du château de la Morinière.

88888 _____ 88888888

L'EVECHE

Une petite closerie, nommée l'évêché faisait autrefois partie de la paroisse et de la commune d'Andrezé et les propriétaires qui faisaient eux-mêmes valoir cette petite terre s'estimait heureux de leur possession. Cependant, Beaupréau ambitionnait parait-il l'évêché d'Andrezé pour arrondir un peu son territoire. En 1834, cette closerie fut donc contre le gré des propriétaires, annexée à la commune de Beaupréau. Or quelques temps après cette annexion, la femme de la maison, veuve déjà depuis plusieurs années vint à mourir, et comme elle l'avait vivement témoigné pendant sa maladie, le désir d'être enterrée à Andrezé, qui était encore sa paroisse, ses enfants y firent porter son corps, selon qu'ils lui avaient promis sur son lit de mort. Le corps arrivé au bourg fut reçu par le clergé et conduit à l'église où toutes les cérémonies de la sépulture furent faites et la fosse déjà creusée l'attendait plus que la dépouille mortelle ; mais le cortège rendu au cimetière en trouva la porte fermée par ordre de l'autorité et il fallut, malgré les cris et les supplications des enfants de la défunte, transporter le corps à Beaupréau. Quant à la paroisse d'Andrezé, elle a depuis près de 20 ans déjà cédé son évêché à la paroisse de Beaupréau.

88888 _____ 88888888

MONUMENTS ANCIENS SUR LE TERRITOIRE d'ANDREZE

Nulles traces des temps celtiques à Andrezé, les seuls restes des monuments un peu anciens que l'on trouve aujourd'hui sur le territoire d'Andrezé du carrefour des Noues sur le chemin d'Andrezé à St-Philbert en Mauges. Cette croix ainsi qu'on l'a déjà dit, porte le millésime de 1758 et une légende populaire des plus tragiques, mais complètement dénuée de preuves, se rattache à l'origine de son « création » en ce lieu. La croix des Noues était tombée déjà depuis longtemps : C'est Mr de Mergot qui l'a fait élever.

Tout porte à croire aussi qu'une voie romaine de Nantes à Poitiers et passant au camp de César près du Fief-Sauvin, traversant du Nord-Ouest au Sud-Est du temps des romains, les territoires formant aujourd'hui la commune et paroisse d'Andrezé. Des tronçons de cette voie y étaient reconnus très apparents sur les terres de la Grande Paragère et au Quarteron. Des tombes en pierres coquillères découvertes dans les jardins de la cure

actuelle, vers 1860, donnent cependant à la localité un titre d'ancienneté respectable.

ANCIENNES HABITATIONS DETRUITES

Plusieurs habitations très anciennes et aujourd'hui détruites existaient autrefois dans la paroisse d'Andrézé.

LES CADENNERIES

Closerie citée en 1701 et encore habitée en 1758. Les Cadenneries étaient situées sur le chemin de Beaupréau à Cholet, proche des Grenaudières dans le lieu dit maintenant le champ de la Cadennière qui fait partie des terres de la Caillaudière. Cette closerie fut annexée aux Grenaudières en 1782. En 1717, Mr Martineau était propriétaire des Cadenneries ; il devait 8 boisseaux de blé seigle au château de Beaupréau rendu terme de l'Angevine ; un chapon à la fête de Noël ; 6 deniers de cens, faisant part de 2 sols d'argent.

LA DUBRIE

Feme citée en 1620 et encore habitée en 1747. La Dubrie était située près de l'Augardière, à l'extrémité Nord-Ouest de la chaussée de l'étang dans le lieu dit maintenant l'Ouche de la Dubrie.

LA PILLETERIE

Petite closerie citée dans les premières années du XVIIème siècle et encore habitée en 1830. La Pilleterie était située proche de l'ancien château des Hayes-Gasselin.

LA PINELIERE

Lieu habité dès 1502, et qualifié village. On n'en voit plus d'autres vestiges qu'un abreuvoir et une fontaine. Ce village était situé entre les Chupelleries et Malveil, dans le lieu-dit maintenant, le champ du Verzeau où l'on a trouvé, plusieurs fois, des traces d'anciennes habitations.

Les Religieux :do St Florent de Saumur prenaient la moitié des grandes dîmes et prémices sur les fruits croissants au village, terres, domaine et appartenances de la Pinelière en Andrezé. Le sieur Frébault en St Philbert prenait aussi des dîmes sur les terres de la Pinelière.

MOCRAT

Lieu cité en 1689, situé près de la Chalouère, et encore habité en 1765. Il ne reste plus aujourd'hui aucun vestige de ce lieu. Dans le carrefour qui séparait Mocrat de la Chalouère, il y avait autrefois une croix de Mocrat.

LA RIVIERE

-- Très ancienne maison noble dont il ne reste plus aucun vestige si ce n'est peut-être une petite excavation en forme de souterrain dit la cave. Cette maison était située sur le coteau formant la rive droite du Beuvron près du moulin de la Rivière. En 1402, la terre de la Rivière appartenait à Geffroy de la Rivière et Jeanne de la Rivière qui vivait vers 1450, ayant épousé Jean de Sansay lui apporta en mariage cette terre de la Rivière et celle du Bois, ainsi que les fermes de la Chalouère et de la Bouchetière et le Moulin à tan de la Rivière. En 1540, l'hôtel noble de la Rivière appartenait à Hubert Texhart écuyer. Cette terre et ses dépendances furent acquises dans le XVIème siècle, par la famille Gourreau qui les vendit ensuite à Madame la Princesse de la Roche-sur-Yon, duchesse de Beaupréau, et ont toujours depuis cette époque, fait partie du domaine de Beaupréau.

LA BOURIE

Ferme citée en 1639, et encore habitée en 1752. Cette ferme était située au-dessus de la Grande Guerche, dans le lieu dit maintenant le pré de la Bourie, une rente de 5 boisseaux et un tiers de froment , plus la moitié d'un champ, était autrefois levée sur la Bourie.
